



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

### PROCES-VERBAL

Réunion du 21 juin 2024  
Décision modificative n°1



Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :  
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1<sup>er</sup> étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes  
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,  
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.64

Hôtel du Département – 7 rue Gaston Manent – CS71324 – 65013 TARBES Cedex 9

21 juin 2024

---

## Troisième réunion de 2024

Séance du 21 juin 2024

Présidence de M. Michel Pélieu

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un juin, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées s'est réuni dans la salle des délibérations.

**M. le Président** – Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte notre troisième réunion de 2024, principalement consacrée à la décision modificative n°1 de 2024.

*(La séance est ouverte à 10 heures 30)*

Je demande à notre collègue Joëlle Abadie de procéder à l'appel nominal.

*(Mme Abadie assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal)*

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, , M. David Larrazabal, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségnéré, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Absents excusés : Mme Nicole Darrietort, M. Laurent Lages, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, Mme Virginie Siani Wembou.

Avaient donné pouvoir : M. Marc Bégorre à Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Monique Lamon à M. Bernard Verdier, Mme Andrée Souquet à M. Jean Buron.

Le quorum est atteint.

21 juin 2024

---

**M. le Président** – Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je ne me doutais pas que j'aurais à ouvrir la 3<sup>e</sup> session plénière de notre Assemblée dans un contexte de séisme électoral et politique.

Et pourtant.

Nous voilà embarqués dans une campagne des législatives soudaine comme on traverse des turbulences en redoutant le crash.

L'élection législative n'est pas l'élection européenne et les résultats n'en sont pas entièrement prévisibles mais étant donnée la dynamique électorale, on peut raisonnablement redouter une arrivée au pouvoir de l'extrême droite.

Presque un siècle après Vichy, et pour la première fois par les urnes, le parti héritier de Pétain est en passe d'accéder au pouvoir.

On est dans un moment de gravité d'une rare intensité.

Alors, on peut chercher les coupables et se renvoyer dos à dos les responsabilités :

- la pratique du pouvoir de Macron,
- les outrances de Mélenchon et de ses sbires.

On peut continuer à commenter le passé et à se lamenter mais l'urgence est désormais à l'action.

Une fois passée la sidération qui suit la victoire du RN aux élections européennes et l'annonce de la dissolution, la question est surtout de savoir ce qu'on en fait.

Le devoir de la classe politique, c'est de savoir transformer une décision hasardeuse en un mouvement positif de rassemblement des forces républicaines et démocrates sur un projet fédérateur autour de nouvelles pratiques.

Au lieu de cela, on se retrouve avec des stratégies d'appareil, des accords de coin de table, sur des programmes farfelus, démagogiques et irréalistes.

Je le dis sans détour, avec la liberté et la sincérité qui m'ont toujours guidé, je regrette que la gauche démocratique soit retournée à la niche de la Nupes sous hégémonie de LFI.

Changer le nom de la Nupes pour le remplacer par le Front Populaire ne modifie pas les désaccords - et ils sont nombreux et profonds - tant sur le plan des idées que sur le plan de la pratique politique, avec LFI et le NPA.

Cet accord, il a le goût amer de la trahison des valeurs de la gauche démocratique.

Comment se revendiquer encore d'humanisme et de laïcité quand on pactise avec ceux qui ont défendu le Hamas dès le 7 octobre, avec les pourvoyeurs du communautarisme et de l'antisémitisme, avec les adeptes de la conflictualisation de la vie démocratique, de la brutalité, de l'insulte.

Malheureusement les égos et les calculs sont plus grands que les convictions.

21 juin 2024

---

Je fais le choix de m'exprimer ainsi avec sincérité car c'est la confusion et les discours caricaturaux qui nourrissent la crise de confiance des citoyens vis à vis des élus.

Macron a sorti la France d'un affrontement gauche/droite sans réussir à créer un consensus autour d'une politique équilibrée.

Il était encore temps d'essayer et de saisir l'occasion qui se présentait pour constituer une force démocrate, une force de la raison, qui rassemble la gauche démocratique, le centre et la droite modérée, face aux populistes et aux extrémistes.

On est en train de passer à côté d'un rendez-vous majeur.

L'extrême droite est dangereuse pour la France, pour la République et pour le département évidemment. Il n'y a qu'à lire les déclarations du candidat RN qui qualifie le projet d'hôpital commun des Hautes-Pyrénées, de « ridicule et néfaste » pour s'en convaincre.

Ceux qui ont voté RN aux élections européennes par protestation, par détestation, par provocation, doivent en prendre conscience.

De son côté, l'alliance avec LFI et le NPA est plus qu'une erreur, c'est une faute.

Leur nature est la violence.

Leurs pratiques sont le conflit, la vindicte, l'opprobre, l'outrance.

Je sais que mes propos donneront lieu, sans doute, à des commentaires, peut-être aussi à des tentatives de récupération mais j'ai toujours porté une parole libre, je n'ai pas été élevé dans le sérail, j'ai coutume de dire que j'ai grandi dans le Louron, à l'épreuve des faits et des réalités de terrain d'un territoire démuné.

Aujourd'hui, je ne veux pas rester silencieux dans cette situation qui, je l'avoue, est un véritable crève-cœur pour moi, en tant que responsable politique local qui a toujours cherché à travailler dans le consensus.

J'ai été élu ici, à la présidence du Département, dans l'adversité.

Une adversité que nous avons su dépasser en installant une gouvernance consensuelle, malgré nos différences, réelles.

Consensuelle ne veut pas dire molle. Au contraire.

Nous avons su adopter de vraies positions fortes. Nous avons eu aussi des moments de confrontation où on pouvait chacun avec sincérité et bonne foi exprimer des avis différents.

Mais en toute circonstance, j'évite les logiques d'appareil et je privilégie l'analyse technique, l'écoute, le débat et le respect des positions de chacun.

Cette méthode, respectueuse de la richesse de chacun et libérée des visions dogmatiques, a permis de construire un vrai collectif au sein de notre Institution.

Et je ne suis pas mécontent de pouvoir vous dire aujourd'hui que notre Institution résiste mieux que la plupart des autres Départements avec une baisse des DMTO plus modérée que la moyenne.

Ce qui va m'amener à proposer une modification marginale de nos prévisions budgétaires, quand d'autres départements, y compris nos proches voisins, doivent d'ores et déjà faire des coupes brutales dans leur budget.

21 juin 2024

---

On peut faire de la politique autrement.

On le fait modestement à notre échelle.

Et on peut le faire aussi à l'échelle nationale

- en ayant un langage de vérité vis à vis des citoyens et pas des discours démagogiques et caricaturaux qui ne peuvent que générer déception, frustration et défiance,
- en travaillant davantage en proximité avec le terrain et moins enfermés dans des bureaux parisiens,
- en acceptant les différences sans asséner insultes et anathèmes à tout bout de champ.

Bref, en privilégiant l'intelligence collective et l'intelligence de terrain.

Le rejet des extrêmes, de droite comme de gauche, n'est pas pour moi qu'une question politique, c'est aussi et d'abord une question de dignité pour l'homme que je suis, pour ma famille qui a subi les pratiques outrancières de La France Insoumise, j'insiste bien, de La France Insoumise, les pratiques intolérables. Jusqu'à dire que j'aurais été pris la main dans le sac, j'ai eu à débattre de cela devant la justice, si j'avais été le voyou pour lequel ils ont tenté de me faire passer, je n'aurais sans doute pas été élu sept fois aux élections départementales, neuf fois aux élections municipales dès le premier tour. C'est un commentaire personnel mais j'avais envie de la faire parce que je sais ce que j'ai vécu, ce que j'ai subi avec ces gens-là. Moi, jamais je ne me retrouverai derrière eux.

C'est une question de dignité aussi pour la France de De Gaulle, qui a su restaurer l'honneur de la République, après les heures sombres de son histoire, dans un gouvernement provisoire d'union nationale, qui allait des communistes aux républicains populaires, en passant par les socialistes, radicaux, et centristes, tous unis pour mettre en œuvre le programme des Jours heureux. Et derrière ce titre sublime se cachait une vision du monde qui nous laisse aujourd'hui rêveurs et envieux.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de passer à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

\*\*\*

COMPLETUDE DE LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A DEMISSION  
D'UN DE SES MEMBRES

DESIGNATION DU REMPLACANT DE MME SIANI WEMBOU POUR  
SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

- 501 AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE PONDERATION DES  
METIERS
- 502 ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE  
REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DES EXERCICES 2016  
ET SUIVANTS
- 503 RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT POUR  
L'ANNEE 2023
- 504 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Motion

- « Motion relative à la situation des irrigants du bassin de l'Adour »  
soutenue par les groupes « *Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires* »,  
« *Socialistes et Apparentés* », « *Nos Territoires En Commun* », « *Progrès & Solidarité* »,  
« *Communiste* »

\*\*\*

**M. le Président** – Le premier dossier concerne la complétude de la commission permanente.

**« COMPLETUDE DE LA COMMISSION PERMANENTE**

*L'Assemblée départementale, lors de son renouvellement, a décidé par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 de fixer la composition de la Commission permanente, hors Président, à 10 vice-présidents et 14 autres membres.*

*La composition de la commission permanente est intangible pendant toute la durée du mandat.*

*Mme Virginie SIANI WEMBOU m'informe de sa démission de cette instance.*

*Conformément aux dispositions prévues par l'article L.3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de compléter la composition de la Commission Permanente afin que le nombre de ses membres soit en adéquation avec la composition fixée lors du renouvellement de l'Assemblée en juillet 2021.*

*Il conviendra ensuite de pourvoir à ce remplacement selon la procédure prévue aux 2 et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article L.3122.5.*

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

\*\*\*

**M. le Président** – Je demande à l'assemblée si elle est d'accord pour compléter la commission permanente.

Est-ce qu'il y a des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Je constate que M. Gilles CRASPAY est candidat à son remplacement.

Etes-vous d'accord ?

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Je confirme donc que Gilles CRASPAY devient membre de la commission permanente.

M. Frédéric LAVAL prend la présidence du groupe Progrès & Solidarité, en lieu et place de Mme Virginie SIANI WEMBOU.

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la cinquième commission.

Dossier 501.

Dossier n°501.

En l'absence de Mme Lamon, M. Craspay, rapporteur.

Rapport du Président

-----  
**« AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS »**

*Le tableau des emplois voté lors de l'assemblée du 11 octobre 2019 permet l'ajustement des postes ouverts au recrutement, en déterminant les crédits budgétaires d'après l'échelle statutaire de référence.*

*Il permet d'identifier les principales composantes de la gestion financière de la masse salariale par la pondération budgétaire minimale et maximale de chaque emploi.*

*Chaque emploi est rattaché à l'un des métiers identifiés et déclinés au sein du conseil départemental, issu des référentiels nationaux (répertoires des métiers du CNFPT, du BIEP, de la fonction publique hospitalière, ou du code ROME), la liste de ces métiers forme le tableau de pondération des métiers de la collectivité.*

*Le tableau des emplois doit être actualisé pour ajuster les emplois créés, modifiés ou redéployés pour s'adapter aux besoins des services (I).*

*Le tableau de pondération des métiers doit également être ajusté pour suivre l'évolution de certains métiers de la collectivité (II).*

*Pour rappel, les annexes auxquelles il est fait référence dans le tableau des emplois sont :*

- *Annexe 1 : emplois permanents pourvus par des agents statutaires*
- *Annexe 2 : emplois non-permanents, emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupes politiques*
- *Annexe 3 : emplois en surnombre liés aux reclassement médicaux, emplois de reconversion passerelle, emplois des agents en CMLD, emplois des agents en détachement, emplois de certains cas de disponibilité, emplois des agents mis à disposition, surnombre temporaire en cas de réintégration*
- *Annexe 4 : emplois occasionnels, renforts temporaires, vacataires, intermittents du spectacle et saisonniers*
- *Annexe 5 : emplois de statut spécifique (assistants familiaux) / emplois de droit privé (apprentis)*
- *Annexe 6 : emplois sous statut de la fonction publique hospitalière*

## *I - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS*

*Sont présentées en annexe 1 en détail uniquement les modifications ayant un impact budgétaire théorique, et notamment :*

- La transformation et la création d'emplois pour s'adapter aux besoins des services (13 modifications d'emplois permanents)*
- Le coût total de ces ajustements représente une hausse théorique de 59 174 €.*

*Les incidences financières présentées dans le rapport sont des calculs basés sur des moyennes de la rémunération brute annuelle du cadre d'emplois cible, afin de prévoir les crédits budgétaires correspondants.*

*Les incidences réelles dépendent des situations statutaires effectives des agents retenus dans le cadre des mobilités ou des recrutements, en l'occurrence pour les postes 10170 et 10074, il n'y a aucune incidence financière puisque les agents affectés sur les postes sont identiques.*

*Dans le cadre du bon fonctionnement des services, je vous propose de mettre en œuvre les incidences sur les emplois correspondants aux métiers modifiés et aux besoins d'adaptation des services, avec date d'effet à compter du 01 juillet 2024 conformément au tableau en annexe 1 : ajustement du tableau des emplois, et en annexe 2 ajustement du tableau de pondération des métiers.*

## *II/ AJUSTEMENT DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS DE LA COLLECTIVITE (annexe 2 : ajustement du tableau de pondération des métiers)*

*Deux métiers nécessitent d'être ajoutés au tableau de pondération :*

- Le métier de « technicien rivières et milieux aquatiques » est transformé en « technicien environnement », dénomination plus large permettant de répondre à une diversification des emplois dans les domaines des déchets, milieux aquatiques...au sein de la DDL.*
- Le métier de documentaliste pour ajuster la pondération aux besoins des services.*

DELIBERATION DU 21 JUIN 2024  
ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

N° de poste	DGA	Direction	Service	Annexe	Intitulé du poste	Quotité	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
10170	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique	Etudes et Applications	1	Gestionnaire Administratif	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	373 592	B1-E2-B3	43 224 €	57 288 €	14 064 €
11208	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique	Etudes et Applications	1	Chef de Projet Etudes et Développement	100%	Technique	B A A	Technicien Territorial / Ingénieur Territorial	397 826	B3-A1-A2	58 740 €	48 060 €	-10 680 €
10953	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Organisation et Gestion des Routes	1	Assistant de Gestion Administrative	100%	Administrative	C A B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	366 508	C1-C2-C3-B1	38 916 €	43 224 €	4 308 €
10074	Direction des Routes et des Mobilités	Direction de l'Administration et des Finances	Parc Routier	1	Chargé d'Appui au Pilotage des Activités	100%	Administrative	B A A	Rédacteur Territorial / Attaché territorial	376 679	B2-E3-A1	59 640 €	74 844 €	15 204 €
10423	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Parc Routier	1	Opérateur Expert en Maintenance des Véhicules et Matériels Roullants	100%	Technique	C	Adjoint Technique/Agent de maîtrise	367 508	C2-C3-AM-AMP	44 832 €	42 081 €	-2 748 €
10123	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Bâtiments	Cellule Maintenance	1	Chargé de Maintenance du Patrimoine Bâti - Economie de Flux	100%	Technique	B	Technicien Territorial	373 592	B1-E2-B3	48 060 €	57 288 €	9 228 €
11058	Direction du Développement Local	Direction des Archives et du Patrimoine	Relation avec le public, valorisation et archives privées	1	Chef de Service	100%	Culturelle	A	Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine	395 826	A1-A2	54 732 €	53 700 €	-1 032 €

11095	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Parc Routier	1	Agent d'Exploitation des Routes	100%	Technique	C	Adjoint Technique	365 478	C1-C2-C3	44 832 €	2 748 €
	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Parc Routier	1	Conducteur Expert d'Engins spécifiques	100%	Technique	C	Adjoint Technique/Agent de maîtrise	367 508	C2-C3-AM-AMIP	42 084 €	
10913	Direction du Développement Local	Direction de l'Attractivité et de la Solidarité Territoriale	Service Environnement Aménagement	1	Assistant de Gestion Financière, Budgétaire ou Comptable	100%	Administrative	C a B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	365 508	C1-C2-C3-B1	48 060 €	9 144 €
	Direction du Développement Local	Direction de l'Attractivité et de la Solidarité Territoriale	Service Environnement Aménagement	1	Technicien Environnement	100%	Technique	B	Technicien Territorial	373 592	B1-B2-B3	38 916 €	
10566	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Assistant Educatif	100%	Ouvriers Hospitaliers	C	Personnel Ouvrier	368 478	C1-C2-C3	42 036 €	4 728 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Travailleur Social	100%	Socio-éducative FPJH	A	Assistant territorial socio-éducatif	395 632	A1-A2	37 308 €	
11182	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Psychologue	100%	Socio-éducative FPJH	A	Psychologue Hospitalier	395 825	A1-A2	55 716 €	14 986 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Coordinateur MNA/Cadre Technique Social ou médico-social	100%	Administrative FPJH	A	Attaché d'Administration Hospitalière	395 825	A1-A2	40 750 €	
11827	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	1	Chef de Service	100%	Administrative	A	Attaché Territorial	395 825	A1-A2	55 716 €	-3 924 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Chef de Service	100%	Administrative FPJH	A	Attaché d'Administration Hospitalière	395 825	A1-A2	59 640 €	
10693	PRESIDENCE DU CD 65	Cabinet		1	Chargé d'Accueil	100%	Administrative	C	Adjoint Administratif Territorial	368 478	C1-C2-C3	42 084 €	3 168 €
	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique		1	Imprimeur reprographe	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial/Technicien territorial	368 508	C1-C2-C3-B1	38 916 €	
											605 758 €	664 932 €	59 174 €

## JUIN 2024

## ANNEXE 2 - AJUSTEMENT DE PONDERATION

Annexe	Métier	Quotité	Nbre Postes concernés	Postes concernés	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi	IFSE Pondération initiale	IFSE Pondération modifiée
<b>Modification Métier</b>									
1	Technicien Rivières et Milieux Aquatiques	100%	2	11555 11556	B	Technicien Territorial	373 592	565€ B1-B2-B3	
1	Technicien Environnement	100%	3	11555 11556 10913	B	Technicien Territorial	373 592		565€ B1-B2-B3
<b>Modification Métier</b>									
1	Documentaliste	100%	2	11142 10949	B à A	Assistant de Conservation du Patrimoine/Attaché de conservation du Patrimoine	376 678	725€ B2-B3-A1	
1	Documentaliste	100%	2	11142 10949	B	Assistant de Conservation du Patrimoine	373 592		565€ B1-B2-B3

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

\*\*\*

**M. Craspay** – La cinquième commission vous propose d'approuver le tableau des emplois et le tableau de pondération des métiers modifiés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, conformément aux tableaux joints au rapport.

**M. le Président** – Des interventions ?

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Dossier 502.

Dossier n°502.  
M. Pélieu, rapporteur.

Rapport du Président  
-----

**« ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE  
DES COMPTES SUR LA GESTION DES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS**

*L'article L.243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes (...) ».*

*Je porte donc à votre connaissance les actions entreprises suite aux 8 recommandations de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie, contenues dans son rapport d'observations définitives sur la gestion des exercices 2016 et suivants du Département, qui vous avait été présenté le 23 juin 2023.*

*Recommandation n°1 : « Élaborer les rapports sociaux uniques afin de fiabiliser les données relatives à la gestion des ressources humaines. »*

*Le Département présente chaque année un rapport social unique, anciennement dénommé « bilan social ». Depuis 2021, la production de ces rapports a été confiée aux centres de gestion qui collectent les données RH de l'ensemble des collectivités de leur ressort territorial dans la base de données sociales (BDS). Cette base de données uniforme impose aux collectivités la production normée d'indicateurs et leur transmission via un flux numérique. Cette production normée a réinterrogé le format de production habituel des indicateurs RH dans le cadre des bilans sociaux antérieurs et appelé des évolutions du système d'information des ressources humaines du Département.*

*D'ailleurs, le Département poursuit l'élaboration du RSU avec la préoccupation de consolider et d'automatiser la donnée. Pour exemple, pour l'édition 2022 du RSU, le Département a présenté à la fois la synthèse produite par le centre de gestion, document pédagogique et permettant l'échange, mais également mis à disposition des membres du Comité Social Territorial la base de données sociales dans son intégralité.*

*Recommandation n°2 : « Fiabiliser les données de paye du système d'information des ressources humaines. »*

*En vue de poursuivre la fiabilisation des données du système d'information des ressources humaines, un service dédié a été identifié au sein de la Direction des Ressources Humaines dès septembre 2022. Ce service a fonctionné à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec notamment un chef de projet SIRH. Parallèlement, les procédures de saisie et de contrôle de la paye comme du suivi des carrières ont été documentées et un contrôle de cohérence des données a été mis en place par le service. L'outil SIRH carrières-paye est systématiquement mis à jour et évolue régulièrement (intervention conjointe de l'éditeur du logiciel et des services RH) pour à la fois*

*s'adapter aux évolutions statutaires et produire les indicateurs de pilotage et de gestion de l'ensemble de l'activité RH. La production des indicateurs stratégiques RH est désormais entièrement automatisée, et celle des indicateurs de pilotage et de suivi d'activité en cours d'automatisation.*

*Recommandation n°3 : « Améliorer le contrôle de l'exécution des marchés publics, notamment de travaux, d'un point de vue technique et financier. »*

*Pour améliorer l'exécution des marchés de travaux, les mesures suivantes ont été mises en œuvre. D'abord, des démarches ont été mises en place pour informer / former les agents les plus directement concernés.*

*Les techniciens de la direction des bâtiments et les agents de l'unité comptabilité-marchés de la DCBN ont suivi une formation externe le 6 avril 2023 sur les opérations de réception de travaux (OPR, DGD). En parallèle, l'attention des services a été attirée sur les améliorations à apporter dans la rédaction des ordres de service notamment sur la prolongation des délais d'exécution des travaux en s'appuyant sur un modèle utilisé dans le cadre du marché de construction des archives départementales.*

*La direction des routes et des mobilités (DRM) a également fait un rappel des règles administratives auprès de ses techniciens en charge du suivi des travaux lors d'une réunion du 9 novembre 2023 et réalisé une formation en interne pour l'ensemble de ses techniciens sur le suivi administratif, technique et financier des travaux, en avril 2024.*

*Ainsi, la pratique du décompte général définitif (DGD) a été systématisée dans les marchés de travaux. En effet, tous les marchés de travaux de bâtiment d'un montant supérieur à 25 000€ HT sont dorénavant gérés en 2024 dans le module de suivi technique et financier du logiciel de passation des marchés de la collectivité (Marco) afin de garantir les procédures et permettre un contrôle de la direction de l'administration et des finances (DAF). La gestion financière des contrats s'effectue systématiquement sur acomptes et DGD pour le solde.*

*En matière de travaux routiers, qui ne voient jamais l'intervention d'un maître d'œuvre, seuls les marchés de moins de 90 000€ et à prix ferme ne font pas systématiquement l'objet d'un DGD.*

*Concernant les logiciels, la DAF a prévu d'accompagner la généralisation du logiciel de passation des marchés (Marco) à compter de 2025, ce qui permettra entre autres d'harmoniser les pratiques et d'effectuer des contrôles centralisés. D'ici là, la DAF travaille en étroite collaboration avec la Paierie départementale pour traiter les anomalies constatées.*

*Enfin, la DRM a choisi un logiciel de suivi de la programmation et de l'exécution des travaux (Inspir) dont la mise en œuvre est prévue en 2025.*

*Recommandation n°4 : « Dans l'objectif de réduire l'absentéisme, formaliser un plan d'actions de formation initiale et continue à destination des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement, afin de sensibiliser aux gestes et postures adaptés ou de favoriser un reclassement. »*

*Chaque année, au moins depuis 2014, un plan de formation est élaboré afin de permettre à l'ensemble des agents des collèges de se former sur les techniques de nettoyage et d'entretien, mais aussi sur les règles d'hygiène et de sécurité et sur les conduites à tenir lors de travaux sensibles (travail en hauteur, utilisation de produits dangereux...), mais aussi le volet administratif (bases du numérique, traitement de texte, tableur) afin de favoriser d'éventuels reclassements sur des postes administratifs.*

*En lien étroit avec le service prévention de la DRH, la direction des collèges organise des visites sur site afin de prévenir les risques : études de postes et préconisations d'organisation du travail, conseils pour l'acquisition de matériels notamment des balais ergonomiques, des aspirateurs dorsaux, balayettes de table...*

*De plus, concernant les travaux de rénovation ou de réfection des cuisines, le service prévention est désormais systématiquement associé en amont afin de s'assurer d'une bonne prise en compte de l'ergonomie des postes (pénibilité, gestes répétitifs) par les aménagements prévus.*

*D'autre part, il y a une prise en compte systématique des agents présentant des restrictions (avec avis médical), par le biais de l'affectation de renforts dans les collèges concernés, afin de ne pas faire supporter la charge de travail au reste de l'équipe.*

*En 2023, les formations suivantes ont été réalisées :*

- « La conduite en toute sécurité des outils utilisés pour l'entretien des espaces verts » (débroussailleuse, tondeuses, taille haie, broyeurs) : tous les agents de maintenance des collèges concernés par ces travaux ont été formés.*
- Le plan de maîtrise sanitaire et les règles relatives au plan de maîtrise sanitaire (PMS) : l'ensemble des agents intervenant en restauration a été formé en 2023 (93 agents).*
- « Techniques d'hygiène et de désinfection des locaux sanitaires et des locaux administratifs » : sensibilisation aux risques liés aux postures et à l'utilisation des produits et du matériel.*
- Le bruit dans les restaurants scolaires.*
- Numérique : le service informatique du Département a formé les agents des collèges aux notions de base et aux risques liés aux usages du numérique.*

*En 2024, en complément des formations annuelles récurrentes (règles d'hygiène, techniques de nettoyage et de travaux), des formations management sont programmées pour les chefs de cuisine, ainsi qu'un plan de formation global pour les agents de maintenance.*

*La formation « gestes et postures » n'étant plus proposée par le CNFPT, la DRH a fait appel à un prestataire privé. Une session a été organisée pour le service des archives en 2023. Au vu des retours très positifs, ces interventions sont inscrites au plan de formation 2024 (et le seront dans les suivants), à raison de 5 sessions par an à destination des agents les plus concernés par la manutention physique sur leurs postes de travail : agents d'entretien (service patrimoine), l'atelier du parc routier, agents des routes (une agence), agents des collèges, agents de la médiathèque.*

*Recommandation n°5 : « Proposer à l'assemblée délibérante une délibération concernant la comptabilisation des dotations aux provisions, après évaluation des risques et charges liés aux jours épargnés sur compte épargne temps et aux contentieux en cours, conformément aux termes des articles L. 3321-1 et D. 3321-2 du code général des collectivités territoriales. »*

*Lors du vote du budget primitif 2024 en date du 29 mars 2024, l'assemblée départementale a délibéré favorablement pour la création d'une provision destinée à couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne temps par l'ensemble des personnels à hauteur de 500 000 €. Les écritures correspondantes ont été passées le 5 avril.*

*Ce montant a été déterminé conformément à l'article D3321-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le président du conseil départemental doit*

*constituer la provision à hauteur du risque constaté ». Cette provision pourra être ajustée en fonction de l'évolution des montants des indemnités versées sur les exercices futurs. Le risque lié aux contentieux ouverts en première instance est, aujourd'hui du moins, quasi inexistant et ne mérite pas une provision.*

*Recommandation n°6 : « Constaté les restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement. »*

*Comme déjà indiqué lors de précédents contrôles, le Département constate bien les restes à réaliser lorsque cela est nécessaire et obligatoire. En effet, le Département a généralisé l'exécution pluriannuelle de sa section d'investissement, avec des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), mis à jour au regard des échéanciers de paiement, à chaque réunion de l'assemblée et donc à la dernière réunion de chaque exercice en décembre. Cette actualisation fait systématiquement l'objet d'un vote. De fait, l'utilisation généralisée d'autorisations de programme pluriannuelles réduit très fortement les cas où trouverait encore à s'appliquer le mécanisme annuel des restes à réaliser.*

*Mais lorsqu'exceptionnellement, survient un tel cas, lorsque le service est fait et que la facture n'est pas arrivée à la clôture de l'exercice en investissement, le Département constate bien des restes à réaliser. Par exemple, sur les exercices les plus récents, en 2019, 2020 et 2022, des restes à réaliser ont été constatés respectivement à hauteur de 3 511,39 €, 7 953,90 € et 3 865,62 € en dépense et 20 000 € et 4 055,86 € en recette. Pour faciliter le passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'exercice 2023 n'a pas fait l'objet de restes à réaliser.*

*Recommandation n°7 : « Présenter à l'assemblée délibérante une convention-cadre relative au subventionnement à la régie « haut débit », conformément aux termes des articles L. 32414 et L. 32415 du code général des collectivités territoriales. »*

*Le Département a bien approuvé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025, lors de la commission permanente du 20 janvier 2023.*

*Recommandation n°8 : « Mettre en place une comptabilité d'analyse des coûts attachés aux principales fonctions. »*

*La règlementation impose déjà une présentation croisée nature/fonctions permettant d'analyser les dépenses dans l'esprit de la comptabilité analytique, ce que le Département s'applique à mettre en œuvre dans ses documents budgétaires.*

*Par ailleurs, le Département dispose depuis de nombreuses années d'outils de requêtes automatisées lui permettant d'analyser finement les coûts selon différents périmètres (fonctions, directions, services, natures comptables...).*

*A cela viennent s'ajouter les premiers travaux du service « contrôle de gestion et aide au pilotage », créé au deuxième semestre 2023, comme par exemple :*

- Aide à la structuration et mise en ligne sur le site intranet d'indicateurs stratégiques (à destination notamment du comité de direction de la collectivité) et d'indicateurs de pilotage d'activité à destination des directions et services*
- Analyse de coûts de différentes actions : organisation de manifestations culturelles, communication, fonction ménage ...*

21 juin 2024

---

*Ces outils adaptés aux diverses compétences du Département vont au-delà de la comptabilité analytique puisqu'il s'agit d'une véritable aide à la décision stratégique.*

*Je vous prie de bien vouloir en prendre acte. »*

\*\*\*

**M. le Président** – Le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes a été présenté à l'assemblée départementale de 23 juin 2023.

Les actions entreprises à la suite de ses observations vous ont été communiquées.

Pour mémoire, une petite synthèse.

Il y a un an, la chambre régionale des comptes (CRC) d'Occitanie a formulé 8 recommandations à l'issue du contrôle qu'elle a opéré sur la gestion des exercices 2016 et suivants du Département.

Comme l'exige la loi, je porte aujourd'hui à votre connaissance les actions entreprises par le Département pour répondre à ces 8 recommandations. Vous avez le détail des recommandations de la CRC et des actions du Département dans le rapport. Je vous demande d'en prendre acte.

Même s'il ne nous est pas demandé d'en débattre, je vous livre tout de même un élément d'appréciation. Nous pouvons constater que les 8 recommandations ont toutes été mises en œuvre :

- 5 recommandations ont même été mises en œuvre avant ou pendant le contrôle opéré par la CRC en 2022.
- Puis, 3 l'ont été plus classiquement après la remise du rapport d'observations définitives mi 2023, notamment la recommandation utile parmi les 8 : l'utilisation plus systématique du décompte général définitif (DGD) pour clore les marchés de travaux.

Concernant le système d'information des ressources humaines, évoqué dans les recommandations n°1 et 2 sur les rapports sociaux uniques et sur la paie, les services continuent de fiabiliser les données. C'est en fait un travail permanent.

Nous n'étions pas enfermés dans un délai d'un an pour mettre en œuvre ces recommandations. C'est pourquoi si au bout d'un an, la totalité des recommandations a été mise en œuvre, j'estime que les actions que nous avons entreprises pour ce faire ont été efficaces.

Normalement il n'y a pas de débat mais si quelqu'un a une question précise à poser, je tenterai d'y répondre.

Pas de questions ?

Donc pas de vote.

Je vous remercie.

Dossier 503.

21 juin 2024

---

Dossier n°503.  
M. Pélieu, rapporteur.

Rapport du Président  
-----

**« RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2023**

*Comme chaque année, je vous prie de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activité des services à l'assemblée délibérante.*

*Vous trouverez donc ci-joint le rapport relatif à l'année 2023.*

*Je vous prie de bien vouloir en prendre acte. »*

\*\*\*

**M. le Président** – Là aussi il n'y a pas de de débat.

La cinquième commission vous propose de prendre acte du rapport d'activité des services pour l'année 2023.

Ce document vous a été remis sur table.

Des questions ?

Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

Dossier 504.

Dossier n°504.  
M. Craspay, rapporteur.

Rapport du Président

« **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL** »

Résumé :

Je vous soumetts :

1. *Le projet de décision modificative (DM) n°1 pour l'exercice 2024 du budget principal*
2. *Une actualisation des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP)*
3. *Les admissions en non-valeur*

Pour l'essentiel :

- *Il n'y a pas de modification concernant la 1<sup>ère</sup> commission*
- *En fonctionnement, cette DM consiste en l'inscription de dépenses supplémentaires à hauteur de 891 964 € notamment pour rembourser un trop-perçu sur les fractions de TVA 2023 (850 964 €).  
Ces dépenses sont en partie compensées par une partie de la diminution de la participation à Pyrénia (-380 000 €) et par une augmentation de certaines de nos recettes suite aux notifications de l'Etat (305 409 €)*
- *En investissement, cette DM est marquée par une augmentation de dépenses de 158 209 € pour l'aide aux travaux des propriétaires privés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat et l'inscription d'une aide remboursable de 200 000 € pour le syndicat mixte pour la valorisation touristique du pic du Midi.  
Ces dépenses sont en partie compensées par l'inscription d'un premier acompte d'une subvention de l'Etat (104 880 €) pour la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).*
- *L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des augmentations prévisionnelles de dépenses de 0,4 M€, ce qui les ramène à près de 9 M€.  
L'équilibre de la section d'investissement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des travaux d'urgence de 0,3 M€, ce qui les ramène à près de 1,3 M€.*

La DM1 s'équilibre en recettes et dépenses :

- *En fonctionnement à 305 409 €*
- *En investissement à 104 880 €*

Tableau récapitulatif par section

	Dépenses 410 289		Recettes 410 289	
<b>Fonctio.</b> 305 409	Crédits nouveaux	891 964		
	Ajustement de dépenses	-190 000	Ajustement de recettes	305 409
	Virements internes à la section	0		
	Augmentations prévisionnelles	-396 555		
	Virement de section	0		
<b>Invest.</b> 104 880	Crédits nouveaux	358 209	Virement de section	0
	Restitution de crédits	0	Ajustement de recettes	104 880
	Virements internes à la section	0		
	Travaux d'urgence	-253 329		

*L'ensemble des mouvements de crédits détaillés ci-après sont retracés dans le tableau d'équilibre, en annexe 1.*

---

*2<sup>ème</sup> commission – Solidarités territoriales*

<i>Section</i>	<i>Budget primitif</i>	<i>DM1 proposée</i>	<i>Budget total après DM</i>	<i>Evolution</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>5 932 800</i>	<i>0</i>	<i>5 932 800</i>	
<i>Investissement</i>	<i>18 466 261</i>	<i>0</i>	<i>18 466 261</i>	
<i>Total</i>	<i>24 399 061</i>	<i>0</i>	<i>24 399 061</i>	

*En 2<sup>ème</sup> commission, cette DM consiste uniquement à inscrire une recette d'investissement concernant l'action de mise en tourisme dans le cadre du plan de développement de la réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du pic du Midi, dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage. Une subvention de l'Etat qui avait été notifiée en décembre 2022 a fait l'objet d'un premier versement d'acompte de 30 %, soit 104 880 € en avril 2024.*

*3<sup>ème</sup> commission – Infrastructures, collèges et mobilités*

<i>Section</i>	<i>Budget primitif</i>	<i>DM1 proposée</i>	<i>Budget total après DM</i>	<i>Evolution</i>
<i>Fonctionnement</i>	22 175 398	-190 000	21 985 398	-0,9 %
<i>Investissement</i>	58 995 768	0	58 995 768	
<i>Total</i>	81 171 166	-190 000	80 981 166	-0,2 %

*En 3<sup>ème</sup> commission, cette DM consiste d'une part, à réajuster les calendriers de travaux par des virements qui s'équilibrent entre eux et d'autre part, à diminuer notre participation au Syndicat mixte Pyrénia.*

➤ *Routes et mobilités (DRM) :*

*Lors du comité syndical de Pyrénia du 11 mars 2024, la SPLAR (société pyrénéenne locale aéroportuaire régionale) a revu la participation de ses membres. Pour le Département, il s'agit d'ajuster à la baisse ses participations 2024 de :*

- *380 000 € en fonctionnement pour la ramener à près de 0,7 M€ ;*
- *357 000 € en investissement pour la ramener à près de 1,4 M€.*

*En fonctionnement, je vous propose qu'une partie de ces crédits (190 000 €) vienne financer par virement interne :*

- *L'entretien et à la réparation de voirie pour 65 000 € ;*
- *La régularisation des locations de longue durée de véhicules, pour 125 000 € au total pour 2022 et 2023. En effet, depuis 2022, la société ARVAL émettait des factures erronées et celles-ci étaient donc systématiquement rejetées. En 2024, cette société a enfin corrigé puis présenté l'ensemble de ses factures. Elles sont en cours de vérification par nos services et devraient donc pouvoir être payées cette année.*

*En investissement, je vous propose :*

- *de diminuer de 357 000 € la participation à Pyrénia pour la SPLAR ;*
- *de repositionner ce même montant sur les travaux de réparation de la côte d'Osmets (RD 632) et de la route d'accès au Col du Soulor (RD 918) rendus nécessaires suite aux intempéries de ce début d'année.*

➤ *Collèges, bâtiments et numérique :*

*Il s'agit de tenir compte de l'évolution des calendriers des travaux d'un certain nombre d'opérations. L'ensemble de ces mouvements est neutre budgétairement.*

- *Subventions d'équipements sportifs collèges (AP EDUCATION 2020-1) : augmentation de 83 000 € en AP et en CP*

*Je vous propose d'ajuster les crédits de subventions pour les travaux dans les gymnases situés sur les communes de Loures-Barousse, Luz Saint Sauveur et Trie sur Baïse. Ce qui entraîne une augmentation de 83 000 € en AP et en CP 2024.*

- *Bâtiments éducation (AP INFBATDPTX 2020-1) :*

- *Collèges grosses réparations*

*Je vous propose d'avancer 80 000 € des CP 2028 vers les CP 2024 pour les nouveaux travaux à effectuer dans les logements de fonction des collèges dans le cadre des prochains mouvements des personnels de direction.*

- *Collège Bagnères réhabilitation*

*Je vous propose d'avancer 50 000 € des CP 2028 de l'enveloppe grosses réparations vers les CP 2024 en raison du nouveau chiffrage de l'opération (réhabilitation des sanitaires élèves).*

- *Collège Loures-Barousse réhabilitation*

*Je vous propose de reporter 80 000 € des CP 2024 vers les CP 2028 et d'ajuster les CP jusqu'en 2027 au vu du décalage du planning des travaux.*

- *Collège Saint-Laurent extension de classe*

*Je vous propose d'avancer 24 000 € des CP 2028 vers les CP 2024 afin d'initier la 1<sup>ère</sup> phase d'étude et de réajuster les CP jusqu'en 2028.*

- *Collège Voltaire réhabilitation*

*Je vous propose d'avancer 150 000 € des CP 2026 et 100 000 € des CP 2028 vers les CP 2024 de l'enveloppe grosses réparations pour les travaux de dépollution du sous-sol du collège Voltaire.*

- *Bâtiments routes (AP INFBATDPTX 2020-3) :*

- *Bâtiments routes photovoltaïques*

*Je vous propose une augmentation de 120 000 € en AP et en CP 2024 suite au démarrage des travaux de photovoltaïque sur l'agence des routes de Lourdes.*

▪ *Bâtiments sociaux (AP INFBATDPTX 2020-6) :*

- *Etudes bâtiments sociaux et grosses réparations sur les bâtiments sociaux*

*Je vous propose de virer 25 000 € de l'enveloppe études vers l'enveloppe bâtiments sociaux grosses réparations.*

▪ *Bâtiments Escaladieu (AP 3BATESC 2014-1) :*

- *Abbaye de l'Escaladieu phase2/toiture salle voûtée*

*Je vous propose une augmentation de 7 000 € en AP et en CP 2024 afin de permettre le paiement des révisions de prix jusqu'à la fin du marché.*

▪ *Bâtiments administratifs (AP INFBATDPTX 2020-11) :*

- *Bâtiments administratifs gros entretiens/grosses réparations*

*Je vous propose d'avancer 50 000 € de 2028 à 2024 pour intégrer des travaux qui n'étaient pas prévus initialement.*

- *Réaménagement du parking de l'Hôtel du Département,*

*Je vous propose de reporter 120 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 au vu du décalage du planning des travaux.*

- *Bâtiment ADAC réaménagement*

*Je vous propose de reporter 50 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 au vu du décalage du planning des travaux.*

▪ *Informatique hors collège (AP MOYGEN 2020-1) :*

- *Etudes pour acquisition matériels logiciels*

*Je vous propose de reporter 10 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 en raison du décalage de certains projets (système d'archivage électronique et remplacement du logiciel de gestion du temps des agents).*

- *Données et archivage électronique*

*Je vous propose de reporter 10 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 car la totalité des commandes prévues initialement ne sera pas effectuée.*

- *Equipement informatique*

*Je vous propose de reporter 70 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 suite au renvoi de certains projets sur 2025 après le développement et le remplacement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 de l'outil extranet de la collectivité.*

- *Acquisitions matériels outillages*

*Je vous propose de reporter 40 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 suite à une révision à la baisse du prix du remplacement de la presse offset de l'imprimerie et de la prolongation de la durée de vie d'autres matériels.*

- *Travaux infrastructures informatiques*

*Je vous propose de reporter 120 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 suite à l'ajournement de l'installation du Wifi dans différents sites du Département.*

- *Informatique collèges (AP EDUCATION 2020-2) :*

- *Collèges logiciels licences*

*Je vous propose de reporter 10 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 au vu du décalage du planning d'acquisition de logiciels pour les collèges.*

- *Travaux courants faibles dans les collèges*

*Je vous propose de reporter 30 000 € des CP 2024 vers les CP 2026 au vu du décalage du planning des travaux visant à remplacer du matériel et à installer des rocades fibres entre les sous-répartiteurs d'un même collège.*

- *Cybersécurité (MOYGEN 2023-1) :*

*Suite aux difficultés rencontrées lors de la phase 1 d'installation du boîtier « extranet », la phase 2 d'acquisition et d'installation de logiciels et licences nécessaires à la cybersécurité doit être décalée sur 2025. Je vous propose de reporter les CP comme suit :*

- *80 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 (cybersécurité équipement informatique)*
- *44 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 (cyber sécurité licences logiciels)*

21 juin 2024

---

*4<sup>ème</sup> commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie*

<i>Section</i>	<i>Budget primitif</i>	<i>DM1 proposée</i>	<i>Budget total après DM</i>	<i>Evolution</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>5 727 761</i>	<i>41 000</i>	<i>5 768 761</i>	<i>0,7 %</i>
<i>Investissement</i>	<i>2 615 760</i>	<i>158 209</i>	<i>2 773 969</i>	<i>6 %</i>
<i>Total</i>	<i>8 343 521</i>	<i>199 209</i>	<i>8 542 730</i>	<i>2,4 %</i>

*En 4<sup>ème</sup> commission, cette DM consiste à augmenter le fonds d'animation cantonal (en fonctionnement) et l'aide aux propriétaires privés (en investissement).*

*En fonctionnement, je vous propose d'augmenter le fonds d'animation cantonal (FAC) de 41 000 €.*

*En investissement, au regard des demandes de versement des subventions aux propriétaires privés, je vous propose, sur l'AP « Logements particuliers 2021-2026 », d'avancer 158 209 € des CP 2026 et 2027 vers les CP 2024.*

*5<sup>ème</sup> commission - Finances, ressources humaines, numérique*

<i>Section</i>	<i>Budget primitif</i>	<i>DM1 proposée</i>	<i>Budget total après DM</i>	<i>Evolution</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>112 356 014</i>	<i>454 409</i>	<i>112 810 423</i>	<i>0,4 %</i>
<i>Investissement</i>	<i>75 375 306</i>	<i>-53 329</i>	<i>75 321 977</i>	<i>-0,1 %</i>
<i>Total</i>	<i>187 731 320</i>	<i>401 080</i>	<i>188 132 400</i>	<i>0,2 %</i>

*En 5<sup>ème</sup> commission, cette DM consiste, en fonctionnement, à ajuster certaines recettes au regard des notifications reçues et à inscrire les crédits nécessaires au remboursement du trop-perçu sur les fractions de TVA 2023. En investissement, je vous propose d'inscrire une aide remboursable pour le syndicat mixte pour la valorisation du pic du Midi.*

*Fonctionnement**Recettes*

*Suite aux notifications reçues des services de l'Etat en mars et en avril 2024, je vous propose d'actualiser les recettes suivantes :*

- Dotation de compensation réforme de la taxe professionnelle : + 20 818 €*
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : + 166 809 €*
- Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale : + 17 838 €*
- Dotation globale de fonctionnement, dotation forfaitaire : - 299 034 €*
- Dotation globale de fonctionnement, dotation de péréquation : + 492 866 €*
- Dotation globale de fonctionnement, dotation de compensation : - 93 888€*

*Au final, ces différents ajustements entraînent une augmentation des recettes de 305 409 €.*

*Dépenses*

*Les fractions de TVA qui viennent compenser la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021 et celle de la CVAE à compter de 2023 bénéficient de la dynamique de la TVA de l'année en cours. Cette dynamique et le montant définitif de la TVA nationale ne sont connus qu'au printemps de l'année suivante. Pour 2023, le produit perçu par le Département sur une estimation d'une dynamique de TVA de 3,7 % par rapport à 2022 s'est élevé à 97,7 M€. Il s'avère que cette dynamique, dont nous n'avons eu connaissance que début mai, n'est finalement que de 2,8 % pour un produit qui aurait dû être de 96,8 M€. L'Etat nous a donc versé 850 964 € en trop en 2023 et nous devons prévoir le remboursement de ce trop perçu en 2024.*

## *Investissement*

### *Dépenses*

#### *Aide remboursable au syndicat mixte du pic du Midi :*

*Le syndicat mixte pour la valorisation touristique du pic du Midi a réalisé de 2017 à 2019 un programme d'investissements significatif de 4 741 966 € afin de refondre les espaces de visite de la gare de départ du téléphérique au sommet. Une subvention de 50 % au titre du programme opérationnel interrégional (POI) du fonds européen de développement régional (FEDER) 2014-2020, soit 2 370 983 €, lui a été attribuée dans ce cadre au sein d'un plan de financement mobilisant également l'Etat, la Région et le Département. A l'issue des travaux en décembre 2020, le versement du solde de la subvention a été sollicité et en février 2024, le syndicat est informé que 886 787 € ne lui seront pas versés, certaines dépenses n'ayant au final pas été reconnues comme éligibles.*

*Aussi, le syndicat sollicite ses deux principaux membres afin de l'accompagner dans le redressement de sa situation avec de la part :*

- de la Région Occitanie, une subvention exceptionnelle de 100 000 € et une aide remboursable de 200 000 € ;*
- du Département, une aide exceptionnelle d'investissement remboursable de 200 000 € pour la refonte des espaces de visite.*

*Je vous propose donc d'inscrire 200 000 € au budget. La décision individuelle d'accorder cette aide sera soumise à la prochaine Commission permanente.*

### *Equilibre des sections*

*L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des augmentations prévisionnelles de dépenses de 0,4 M€, ce qui les ramène à près de 9 M€.*

*L'équilibre de la section d'investissement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des travaux d'urgence de 0,3 M€, ce qui les ramène à près de 1,3 M€.*

## *2. Actualisation des autorisations de programme*

*Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP est de :*

- En AP : + 185 620 €*
- En CP 2024 : + 158 209 €*

*L'AP DDL / Service sport, jeunesse et vie associative, AP 2023/1 projet jeunesse est à clôturer suite à la non reconduction du festival 65<sup>ème</sup> avenue en 2024.*

*L'annexe n°2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP modifiés par la DM.*

### 3. Admissions en non-valeur

Lorsque la collectivité n'a pas pu recouvrer des sommes dues par des tiers, et après relances et poursuites effectuées par le comptable public (le Payeur départemental et/ou la DDFIP), elle a l'obligation de constater cette perte financière.

Une écriture est nécessaire pour admettre en non-valeur les titres de recette émis qui n'ont pu être recouverts, en émettant un mandat de paiement du montant des sommes non récupérées.

Sur le budget principal, sont admis en non-valeur des titres de recettes déjà émis pour 36 778 €. La ventilation par année est la suivante :

<i>Année</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Montant</i>
2016	1	1 874 €
2020	1	227 €
2021	6	4 213 €
2022	15	6 617 €
2023	21	23 847 €

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**  
 Décision Modificative n°1  
 Séance plénière du Conseil Départemental du 21 juin 2024

**FONCTIONNEMENT**  
**RECETTES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DGS	41091	74-748312/01	DCRTP - Dotation de compensation réforme de la taxe pro	8 600 000,00	20 818,00	8 620 818,00
DGS	42196	731-73114/01	IFER - Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1 700 000,00	166 809,00	1 866 809,00
DGS	1082	74-74835/01	Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	1 750 000,00	17 838,00	1 767 838,00
DGS	679	74-74121/01	DGF - Dotation forfaitaire	25 600 000,00	-299 034,00	25 300 966,00
DGS	31002	74-741221/01	DGF - Dotation de péréquation	9 600 000,00	492 866,00	10 092 866,00
DGS	31046	74-741223/01	DGF - Dotation de compensation	14 700 000,00	-93 888,00	14 606 112,00
<b>Ajustement de recettes</b>					<b>305 409,00</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>305 409,00</b>	

**FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DGS	55554	014-73951/01	Reversement fraction de TVA TFPB	0,00	755 786,00	755 786,00
DGS	55555	014-73952/01	Reversement fraction de TVA CVAE	0,00	95 178,00	95 178,00
DDL	55171	65-311/65748	SOLIDTER FAC - Subventions associations	96 000,00	41 000,00	137 000,00
<b>Crédits nouveaux</b>					<b>891 964,00</b>	
DRM	52067	855-6561/65	Participation fonctionnement SPLAR PYRENIA	881 135,00	-190 000,00	691 135,00
<b>Ajustement de dépenses</b>					<b>-190 000,00</b>	
DRM	52067	65-855/6561	Participation fonctionnement SPLAR PYRENIA	881 135,00	-190 000,00	691 135,00
DRM	91068	011-843/615231	Entretien et réparation voirie	340 000,00	65 000,00	405 000,00
DRM	467	011-020/61351	Location de véhicules	49 700,00	125 000,00	174 700,00
<b>Virements internes à la section</b>					<b>0,00</b>	
						0,00
						0,00
						0,00
<b>Transfert entre sections</b>					<b>0,00</b>	
DGS	55443	011-020/6288	Augmentation prévisionnelle de dépenses	9 350 433,15	-396 555,00	8 953 878,15
<b>TOTAL</b>					<b>305 409,00</b>	

**INVESTISSEMENT  
RECETTES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DDL	54013	13-633/1311	Tourisme - Subvention Etat - RICE	0,00	104 880,00	104 880,00
			<b>Ajustement de recettes</b>		<b>104 880,00</b>	
			<b>TOTAL</b>		<b>104 880,00</b>	

**INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DGS	55558	27-01/2745	Aide remboursable valorisation Pic du Midi	0,00	200 000,00	200 000,00
DSD	51267	204-588/20422	AP SOLIDSOC 2020-1 (logements particuliers 2021-2026)	400 000,00	158 209,00	558 209,00
			<b>Crédits nouveaux</b>		<b>358 209,00</b>	
						0,00
						0,00
			<b>Restitution de crédits</b>		<b>0,00</b>	
DCBN	51144	204-020/2041412	AP EDUCATION 2020-1 (collèges subventions équipements sportifs)	343 231,89	83 000,00	426 231,89
DCBN	51150	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège cd65 grosses réparations)	903 675,88	80 000,00	983 675,88
DCBN	51158	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège Bagnères réhabilitation)	150 000,00	50 000,00	200 000,00
DCBN	54024	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège L.Barousse réhabilitation)	225 100,50	-80 000,00	145 100,50
DCBN	55567	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège St Laurent extension classe)	0,00	24 000,00	24 000,00
DCBN	54020	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège Voltaire réhabilitation)	0,00	250 000,00	250 000,00
DCBN	53042	23-752/2313	AP INFBATDPTX 2020-3 (bât routes photovoltaïque)	149 317,10	120 000,00	269 317,10
DCBN	51187	20-020/2031	AP INFBATDPTX 2020-6 (bât.socials frais études)	70 000,00	-25 000,00	45 000,00
DCBN	51188	23-020/2313	AP INFBATDPTX 2020-6 (bât.socials grosses réparations)	150 000,00	25 000,00	175 000,00
DCBN	55507	23-312/2313	AP 3BATESC 2014-1 (abbaye Escaladieu ph2 toitures/salle voutée)	350 300,39	7 000,00	357 300,39
DCBN	51243	23-020/2313	AP INFBATDPTX 2020-11 (bât.administratifs grosses réparations)	238 862,84	50 000,00	288 862,84
DCBN	53017	23-020/2313	AP INFBATDPTX 2020-11 (El 6 G.Manent parking réaménagement)	377 298,69	-120 000,00	257 298,69
DCBN	54138	23-020/2313	AP INFBATDPTX 2020-11 (El ADAC réaménagement)	120 000,00	-50 000,00	70 000,00
DCBN	51203	20-020/2031	AP MOYGEN 2020-1 (études pour acquisitions logiciels)	30 000,00	-10 000,00	20 000,00
DCBN	51205	20-020/2051	AP MOYGEN 2020-1 (données et archivage électronique)	20 000,00	-10 000,00	10 000,00
DCBN	51206	21-020/21838	AP MOYGEN 2020-1 (équipement informatique)	392 740,25	-70 000,00	322 740,25
DCBN	51208	21-020/2188	AP MOYGEN 2020-1 (acquisitions matériels outillages)	144 659,73	-40 000,00	104 659,73
DCBN	51209	23-020/2313	AP MOYGEN 2020-1 (travaux infras informatiques)	170 000,00	-120 000,00	50 000,00
DCBN	51201	20-221/2051	AP EDUCATION 2020-2 (collèges logiciels licences)	10 000,99	-10 000,00	0,99
DCBN	53170	23-221/2313	AP EDUCATION 2020-2 (travaux courants faibles collèges CD65)	74 112,86	-30 000,00	44 112,86
DCBN	54045	21-020/2138	AP MOYGEN 2023-1 (cybersécurité équipement informatique)	327 054,39	-80 000,00	247 054,39
DCBN	54088	20-020/2051	AP MOYGEN 2023-1 (cybersécurité licences logiciels)	518 247,68	-44 000,00	474 247,68
DRM	51272	204-855/20415343	AP INFROUTRA 2020-2 Participation SPLAR PYRENIA	1 764 615,00	-357 000,00	1 407 615,00
DRM	51279	23-843/2315	AP INFROUTRA 2020-5 RD structurantes OA ET DI	1 800 000,00	357 000,00	2 157 000,00
			<b>Virements internes à la section</b>		<b>0,00</b>	
						0,00
						0,00
			<b>Transfert entre sections</b>		<b>0,00</b>	
DGS	55431	23-020/2313	Travaux d'urgence	1 540 498,31	-253 329,00	1 287 169,31
			<b>TOTAL</b>		<b>104 880,00</b>	



**M. Craspay** – M. le Président, la décision modificative n°1 est exclusivement technique et porte sur des montants relativement modestes. Je ne rentrerai pas dans les détails, tout figure dans les documents qui vous ont été fournis.

La cinquième commission vous propose :

- d'adopter la décision modificative n°1 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
  - en fonctionnement à 305 409 €
  - en investissement à 104 880 €
- d'actualiser les autorisations de programme dont le détail des mouvements figure au rapport du Président,
- d'approuver le PPI modifié consécutif à ces mouvements de la façon suivante :
  - En AP : + 185 620 €
  - En CP 2024 : + 158 209 €
- d'admettre en non-valeur un montant de 36 778 € correspondant aux titres de recette émis en 2016 et 2020 à 2023.

**M. le Président** – Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Je préciserai tout simplement que cette DM très modeste démontre la sincérité du budget que nous votons au mois de mars, puisqu'en principe un budget doit être sincère. Il y a quelques ajustements de caractère technique mais qui sont à la marge. Je le disais dans mon propos, des départements connaissent plus de difficultés que nous. La situation se complique un peu partout. Je regarde un peu dans les sites WhatsApp et autre des commentaires d'autres présidents de départements dont les DMTO baissent de -25 à -35 % pour certains. Ce n'est pas notre cas. Nous avons une baisse bien sûr, à l'heure actuelle elle est de -10 %, elle peut monter à -12, -13 - je n'en sais rien parce que ce n'est pas à la fin de l'année - surtout dans le contexte actuel il peut y avoir des turbulences encore plus fortes. Néanmoins jusque-là notre situation qui est plutôt sereine. On sera normalement dans l'objectif que nous avons fixé de 30 millions d'euros de recettes DMTO telles que nous les avons prévues au budget.

Si je regarde du côté des aides au développement local, je ne vais pas citer les noms des départements parce que ce n'est pas ici que ça se passe mais des départements voisins ont gelé les aides à l'investissement et les aides aux communes, aux collectivités, d'autres les ont baissées significativement. Nous, nous avons reconduit les aides au titre du développement local, que ce soit le FAR, les appels à projet et autre, sur la base de ce que nous avons voté l'année dernière et qui représentait déjà une augmentation significative. Cette année nous avons reconduit les mêmes montants et je suis heureux de pouvoir dire que les programmations sont faites, que ce soit le fond d'aménagement rural, que ce soit les aides au appels à projets au développement territorial, appels à projets tourisme, appels à projets communes urbaines. Déjà une grande partie de la programmation est réalisée et nous n'avons pas eu à rejeter des demandes, tout au moins pour le moment.

Donc le vœu que je forme aujourd'hui est que cette situation se prolonge. Ce qui me préoccupe par contre, c'est l'augmentation des taux d'intérêt. Nous n'avons pas fait d'emprunt jusque-là mais nous devons quand même en faire un peu d'ici la fin de l'exercice. Justement on attendait parce qu'une baisse des taux d'intérêt était amorcée mais tout d'un coup cette baisse s'est retournée et aujourd'hui les taux sont à l'augmentation. Il faut souhaiter que ça reste supportable parce qu'on aura quand même besoin de faire appel aux banques.

M. Larrazabal.

**M. Larrazabal** – Merci président. Sur les DMTO, j'ai vu dans les programmes d'un parti politique qu'il proposait l'exemption des frais notariés pour les primo accédant éventuellement. Alors je n'ai pas dit qu'ils exemptaient les honoraires des notaires mais il s'agit des taxes et dans ces taxes il y a évidemment les DMTO. Donc je ne sais pas si l'État va se substituer aux DMTO et les reverser aux départements mais en tout cas il faut savoir que c'est une proposition pour les primo accédant et s'il y a l'exemption des frais notariés, les DMTO sont compris dedans aussi. Voilà.

**M. le Président** – Tout à fait. J'ai vu aussi qu'il était proposé d'augmenter y compris les droits de succession ou les droits d'héritage. Je trouve que ça pèse déjà suffisamment lourd et que ça bloque un certain nombre de partages dans les familles parce qu'il faut vendre du patrimoine pour payer les droits de succession. Si encore on augmente ça, ça ne va pas aller forcément non plus dans le bon sens. Bon, on n'en est pas encore là, on va attendre la suite.

M. Verdier.

**M. Verdier** – Oui Président. Effectivement vous faites bien de rappeler le traitement que je considérerais de privilégier les solidarités territoriales dans le contexte difficile que vous avez rappelé. On peut constater que chaque collectivité de notre département bénéficie de cette dynamique et de cette volonté politique d'accompagner les territoires au plus près. Ce levier formidable qu'est le financement apporté par le département, et pollué en cela par de la DETR ou autres fonds d'État, a permis jusqu'à présent à notre territoire, à nos territoires ruraux, de connaître une dynamique, d'avoir cette volonté qui est vécue et portée par chaque maire ou chaque intercommunalité et qui contribue à enrichir le plan économique, avec un travail qui est fourni à nos entreprises de proximité, mais aussi à créer et à porter autour de nos concitoyens et dans la vie de nos concitoyens un confort de vie et une qualité de vie. Cela contribue bien entendu à l'attractivité de notre département, y compris dans les zones les plus défavorisées. Il est bon de rappeler cette volonté politique portée par notre département et ne pas laisser croire que dans une certaine accoutumance, c'est un dû. Non, il y a derrière une volonté politique de créer cette dynamique, de faire des choix budgétaires parfaitement ciblés et qui apportent effectivement des résultats. On a pris l'habitude de croire que tout est donné, tout est dû, non. Cela demande du courage politique. Et comme vous je forme le vœu que cela puisse continuer.

**M. le Président** – Merci M. Verdier. En matière de fiscalité, je le dis sous le contrôle de Pascal Saurel qui était dans une réunion des DGS de département, où les DGS, compte tenu de la situation de fragilité ou de précarité de certains budgets, se proposent d'augmenter la taxe d'aménagement. Pascal m'a demandé ce que j'en pensais, je lui ai indiqué clairement que je

n'étais pas dans cet état d'esprit. On n'est pas au plafond, on n'est pas non plus en bas mais quand les gens veulent construire, déjà le foncier commence à être cher, le prix d'une construction est cher, on a tellement rajouté de bureaux d'études, de bureaux de contrôle, de contraintes diverses et elles sont nombreuses, que ça alourdit le poids de la facture. En plus si on augmentait la taxe d'urbanisme d'un point ou autre, ça ne ramènerait pas grand chose. Cela représenterait 500 ou 600 000 euros et ce n'est pas ça qui va changer la face du budget. Je donne mon point de vue, ça sera débattu ensuite en commission des finances lors des approches budgétaires. Je vous dis mon sentiment par rapport à tout ça. On est au taux plafond sur les DMTO, on ne peut pas non plus passer au-dessus du taux plafond. Ce sont les recettes qu'il a fallu aller chercher pour compenser la perte de la fiscalité. Je regrette qu'on ait perdu la fiscalité. Des discussions vont reprendre, je ne sais pas comment, sur l'avenir des départements et il me tarde de savoir notamment ce que les candidats aujourd'hui à la députation penseront de tout cela, ce qu'ils prévoient pour le département. Quel est l'avenir du département ? Quelle est sa place dans la décentralisation demain ? Il serait intéressant que les candidats se positionnent quelle que soit leur sensibilité politique.

Mme Carrère.

**Mme Carrère** - Merci M. le Président. Cette session marque une fois de plus la rigueur de nos équipes que je tiens à remercier au nom de l'ensemble de notre groupe. C'est une DM très technique et qui n'a pas un fort retentissement, ne serait-ce que le contexte dans lequel nous vivons aujourd'hui. Les observations de la Chambre régionale des comptes en sont la meilleure preuve puisqu'elles sont à la marge et préconisent des actions qui sont soit déjà réalisées, soit en cours de l'être, en tout cas témoignent de la rigueur de notre gestion. La décision modificative au budget principal marque aussi ce professionnalisme de nos équipes ou plutôt cette capacité d'anticipation. Vous aurez tous noté, chers collègues, que s'agissant de notre fonctionnement, le plus gros déséquilibre que nous avons à rectifier vient d'un trop perçu sur les fractions de TVA 2023, ce qui laisse songeur sur la manière dont nos comptes publics au niveau des ministères sont gérés. Certains de ceux-ci se glorifient chaque année de prévisions optimistes quant à la consommation dans notre pays et n'hésitent pas à communiquer tous azimuts sur le sujet. Mais à l'heure du bilan il leur faut faire machine arrière, quitte à déséquilibrer nos comptes. Vous l'aurez deviné, la communication se fait à ce moment-là beaucoup plus discrète. Malheureusement quand les annonces sont mal suivies d'actes, les citoyens finissent par se lasser avec malheureusement les conséquences que l'on connaît dans les urnes. Je n'en dirai pas plus sur cette session aujourd'hui mais je tenais quand même à émettre un regret. Dans une cacophonie médiatique et une frénésie communicative au niveau national, vous venez de le dire Président et je le partage, avec tous les efforts que nous menons à une échelle départementale, à savoir une action sociale qui accompagne au plus près l'enfance jusqu'au grand âge, un niveau d'équipement important que ce soit pour les routes, les collèges, une présence territoriale affirmée de nos services, je regrette que tous ces efforts ne soient pas reconnus. Au mieux ils le sont lors des élections départementales avec malgré tout, rappelez-vous, un niveau d'abstention que l'on a connu en 2021 qui était au plus bas, au pire tout cela est oublié lorsqu'on bascule sur une élection nationale portant les extrêmes en tête de pont et je n'en dirai pas plus. Je noterai quand même, comme l'a fait David et comme vous l'avez fait aussi Président, que dans les programmes nationaux qui nous sont exposés et rabâchés aujourd'hui sur les plateaux de télévision à longueur de journée, il manque aujourd'hui dans ses propositions les soutiens

aux collectivités et une véritable stratégie d'accompagnement des collectivités parce que si je pense que si notre démocratie en est à ce point aujourd'hui, j'espère et suis certaine que les collectivités, elles, sont les plus à même de rétablir sur le territoire les liens avec les citoyens. Aujourd'hui les programmes nationaux ne disent rien sur les efforts que les politiques vont vouloir porter sur les collectivités, par contre ils viennent nous impacter de plein fouet, tu l'as dit David, avec les DMTO. Si on perd les DMTO, elles seront compensées mais elles sont souvent compensées comme on le sait. Il y a aussi des annonces à tout va par rapport à la gratuité des cantines. Tout cela a un coût et malheureusement ça vient impacter nos collectivités. Dont l'avenir est plus qu'incertain politiquement, il est plus qu'incertain aussi pour nos collectivités et j'espère que dimanche prochain au soir nous aurons un sursaut pour retrouver de l'humanisme, de la solidarité et un peu de supplément d'âme dans ces élections avec un sursaut républicain je l'espère. Merci.

**M. le Président** – Merci Mme Carrère. Je vous remercie notamment d'avoir rappelé, je l'avais sans doute omis dans mon commentaire sur la DM, que l'État nous attribue, dans la mesure où nous n'avons plus de levier fiscal, une fraction de TVA. On nous donne tel montant, on bâtit le budget sur la base du montant annoncé et puis en cours d'exercice, les services disent que nous avons trop perçu et qu'il faut rendre tel montant... 80 ou 85 000, je ne me rappelle plus mais un montant significatif quand même. C'est quand même un mode opérationnel qui n'est pas très défendable et qui peut induire en erreur et compliquer la gestion comptable de la collectivité. Après, je m'interroge quand j'entends « Demain, l'école gratuite, les livres gratuits, les transports gratuits » ...tout gratuit... Mais qui paye ? Qui paye ? Sur le budget du département, moi je serais quand même plus prudent ? La gratuité c'est bien joli... Comment ?

**M. Larrazabal** – Je dis, Président, que la gratuité n'existe pas. Il y a toujours quelqu'un qui paie. Donc la gratuité, c'est un mot magique ! En ce moment c'est la foire à la saucisse sur les propositions ! Pardon de le dire comme ça mais on entend des choses totalement aberrantes ! Moi j'entends des choses sur les droits de succession, à partir de 4 000 euros on prend tout... 4 000 euros je vous rappelle que ce n'est même pas le prix d'obsèques !

**M. le Président** – Pour compléter votre propos, Antoine Lavoisier avait dit « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». Si on ne paie pas d'un côté, on paie de l'autre, donc au final il y a quelqu'un qui paie.

Mme Abadie.

**Mme Abadie** – Merci Président.

M. le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,  
Le mois de juin est traditionnellement celui des assemblées générales de nombreuses associations, notamment dans le domaine social. En tant que conseillers départementaux, nous sommes ainsi très sollicités ces dernières semaines pour représenter le département, à la fois acteur et témoin de ces activités indispensables qui concourent à renforcer le lien social. Sur le plan local, c'est par exemple l'ADMR qui assure un maillage territorial des plus efficaces mais dont le modèle est en pleine évolution contrainte ou souhaitée mais en tous les cas une belle évolution. Une évolution que nous accompagnons très activement, sous votre impulsion Président, pour que cette structure s'adapte aux changements sociétaux et

gagne en attractivité tant pour les bénévoles que pour les salariés. A ce moment je tiens à relayer les remerciements de tous ceux que nous rencontrons envers nos équipes qui, autour de Nathalie Assibat, consacrent beaucoup d'énergie au service de ces acteurs locaux et donc de la population. Ce volontarisme porte déjà ses fruits puisque l'on voit par exemple que les associations qui ont su promouvoir, avec notre soutien, l'équipement de véhicules de service ou de fonction pour les aides à domicile, leur participation à la gestion des emplois du temps ou encore le management de proximité, recrutent plus facilement et fidélisent leur personnel ainsi que leurs bénévoles qui ne sont plus uniquement absorbés par des tâches administratives. Une première bataille est en passe d'être gagnée mais bien d'autres restent à mener, en particulier en protection de l'enfance ou pour l'hébergement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes qui méritent tout notre engagement, et nous n'en manquons pas dans cette assemblée à vos côtés Président. Des assemblées générales se déroulent aussi au niveau national et je ne peux passer sous silence l'accent mis par l'observatoire national de l'action sociale (ODAS) sur le travail partenarial remarquable mené sur les Hautes-Pyrénées, travail seul garant d'une réelle efficacité par un pragmatisme collant au plus près des réalités de terrain avec cette volonté de rapprocher les décisions de l'action et éviter ainsi l'incompréhension, de surcroît dans un contexte de fragilité démocratique décrit par Maryse Carrère et dont vous avez parlé comme d'un séisme, Président. En effet, ce fossé grandissant entre les citoyens et l'action publique, il ne trouve pas de solution sur les plateaux télé parisiens mais bien sur nos territoires, au plus près de l'action des élus locaux et des associatifs, là où s'organise le quotidien des habitants de notre département pour lesquels le mot « solidarité » a plus que jamais du sens, loin de l'outrance et des luttes d'égo à l'épreuve des faits, comme vous avez dit. Il en va de la cohésion sociale et de la confiance nécessaire pour que les plus fragiles, et ils sont de plus en plus nombreux à tous les âges de la vie, ne se sentent pas abandonnés ou déclassés comme on l'entend trop souvent. C'est bien là que nous avons une obligation de résultat, Président, dans les efforts conjoints avec les acteurs des territoires pour que chaque Haut-Pyrénéen vive dans la dignité et la bienveillance parce que l'humanisme est au cœur de toutes nos actions. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. le Président** – Merci Mme Abadie.

Mme Isson.

**Mme Isson** – Merci Président. Je vais faire une intervention que certains d'entre vous vont peut-être voir comme décalée mais je pense que face aux nuages noirs qui s'amoncellent devant nous, ce dont je vais parler peut être un des barrages donc je tenais à en parler. Et puis je peux en parler aujourd'hui parce que peut-être ne le pourrais-je plus un petit peu plus tard. Voilà pourquoi je souhaite parler de l'engagement culturel des Hautes-Pyrénées. En ces temps où la culture joue un rôle primordial dans le vivre ensemble, nous devons affirmer notre attachement aux valeurs de partage, de diversité et d'ouverture qui sont les nôtres. Aujourd'hui, les discours de division se font entendre de plus en plus fort et il est impératif de renforcer cet engagement culturel. La culture, en tant que valeur de tolérance et de compréhension mutuelle, favorise l'esprit critique et le dialogue. Nous avons la chance de vivre sur un territoire qui a toujours su se distinguer par sa richesse culturelle, son patrimoine historique et son dynamisme artistique, efficacement soutenu par notre collectivité. Dans le cadre de sa compétence obligatoire à la lecture publique, le département a réussi à ouvrir aux livres les adolescents grâce au prix « Tout en Auteurs »

et les familles à travers l'opération « Premières pages » largement partagée avec les élues - je dis élues « ues » parce qu'il y a surtout des femmes dans cette commission - et les services portent l'engagement du département. Cet été encore, nos concitoyens et nos visiteurs pourront bénéficier d'une programmation culturelle exceptionnelle qui témoigne de la volonté des élus de faire vivre et rayonner la culture au sein de notre département. Je tiens particulièrement à souligner le programme culturel de l'Abbaye de l'Escaladieu et je vous invite à tous y aller. En effet, cet édifice emblématique chargé d'histoire et de symbole est le cadre idéal pour une série d'activités culturelles qui sauront séduire petits et grands en permettant l'organisation de sorties familiales d'une grande richesse. Dans les mois à venir, l'abbaye propose un éventail d'animations varié, une magnifique exposition autour de la robe, des concerts, du théâtre, du cirque, des ateliers pour enfants ainsi que des visites guidées qui permettent de redécouvrir ce joyau du patrimoine. La reconnaissance des Haut-Pyrénéens et des extérieurs est au rendez-vous. Preuve en est la fréquentation en hausse régulière. Ces initiatives illustrent votre engagement, Président et chers collègues élus, en faveur de la culture. Elles sont le reflet d'une ambition de faire des Hautes-Pyrénées une terre culturelle où chaque habitant et visiteur peut trouver une manière de s'enrichir et de s'épanouir. Dans un contexte où les repères peuvent parfois sembler flous et les certitudes vaciller, il est nécessaire de se tourner vers des valeurs qui nous rassemblent et nous élèvent. La culture, par sa capacité à fédérer et à unir, joue un rôle fondamental. Si vous le permettez, Président, je souhaite également profiter de cette prise de parole pour remercier chaleureusement tous les acteurs culturels, nos partenaires, les associations, les bénévoles, les institutions et tous ceux que nous soutenons et qui œuvrent sans relâche pour faire de notre département en haut lieu culturels. Je m'arrête un instant sur trois événements particulièrement significatifs de ce début d'été, soutenus par le département. « Les 50 ans du Parvis » ont montré qu'un lieu, que l'on pouvait croire réservé à une élite, a su trouver son public dans toutes les strates et tous les territoires. Deux festivals musicaux à venir font de notre territoire un haut lieu de la musique classique : « L'offrande musicale » et « Piano Pic ». Le dévouement et la passion de tous ces créateurs d'événements sont une source d'inspiration pour nous tous. Je terminerai, Président, mes chers collègues, en soulignant combien il est important de pouvoir continuer à promouvoir et à soutenir la culture dans les Hautes-Pyrénées. C'est en cultivant notre patrimoine, en valorisant nos talents locaux et en ouvrant nos portes à la diversité culturelle que nous construirons un avenir riche et harmonieux pour notre département, même si nous ne sommes pas dans le cadre d'une compétence obligatoire. Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite à tous et à toutes un été culturel enrichissant et plein de découvertes.

**M. le Président** – Merci Mme Isson pour cette intervention. Je reviendrai d'abord sur le volet social. Je voudrais remercier Mme Abadie pour son implication en sa qualité de première vice-présidente dans ce domaine-là tout particulièrement et pas que. C'est vrai que je demande budgétairement toujours d'avoir une bonne maîtrise des finances notamment de façon générale et pas que dans la politique sociale, mais ce n'est jamais avec l'arrière-pensée de le faire au détriment soit des personnes âgées ou des enfants. C'est une recherche d'efficacité pour que ça coûte toujours, pas le moins cher, mais le prix le plus raisonnable possible. Parfois il y a des choses sur lesquelles on peut progresser. D'ailleurs on réfléchit en ce moment, en matière sociale, sur de nouvelles choses sur Lourdes mais je ne veux pas aller trop loin dans les hypothèses de travail. La DSD de Lourdes a besoin d'être reconfigurée ou déplacée, on cherche des solutions et des hypothèses de travail qui pourront concilier peut-être le relogement de la DSD, y compris avec l'utilisation de certains bâtis pour accueillir des

MNA ou des personnes en difficulté. Tout cela doit être rediscuté donc je ne serai pas plus long. Mais sachez que le domaine du social, c'est une compétence majeure du département et on l'honorera du mieux que nous puissions le faire. Et je souhaite que justement ça permette aussi de dégager les marges de manœuvre qui permettent de faire revivre le développement local, la culture, vous avez bien fait de le rappeler. Vous avez évoqué l'Abbaye de l'Escaladieu, une semaine après j'évoque l'Abbaye de Saint-Sever-De-Rustan où nous étions la semaine dernière et qui sera aussi, au fil du temps, un bel endroit culturel pour des spectacles, des événements à faire vivre. Concernant Le Parvis, depuis le début le département est un partenaire actif et sans la participation du département, je crois qu'il connaîtrait encore plus de difficultés. L'offrande musicale, si le département n'est pas là cet événement ne se réaliserait pas. Pourtant nous avons la chance d'avoir le département un pianiste de renommée mondiale et qui est originaire du territoire. Piano Pic, c'est la même chose. On pourrait décliner autant d'exemples, je crois qu'on est quand même présent autant que faire se peut dans ce domaine-là. J'en profite également pour dire que le sport, au même titre que la culture, participe à une qualité de vie, au bien-être, au mental des populations. Allez voir un match de basket ou de rugby ou autre... et pourtant ces clubs connaissent des difficultés. J'avais encore au téléphone hier soir la présidente du TGB pour la coupe d'Europe... comment on fait ? Nous aurons à en débattre. Le département est systématiquement présent sur le territoire et la volonté, c'est de pouvoir continuer sur la base actuelle. Je ne dis pas qu'on va exploser nos budgets mais au moins que les recettes budgétaires que nous avons à ce jour soient préservées et qu'on puisse continuer, avec une maîtrise des dépenses, à répondre aux attentes de toutes les catégories et que même avec des opinions différentes, on arrive à répondre aux attentes de tous et de chacun.

*M. Bégorre arrive en séance à 11 heures 23*

**M. le Président** – Avant de passer au vote de la DM et à l'examen de la motion, je souhaiterais dire deux mots sur l'aéroport qui nous donne quand même pas mal de soucis et de préoccupations. On a en ce moment des échanges et on devait avoir lundi soir, par visio interposée, un échange avec nos voisins des Pyrénées-Atlantiques, avec les préfets de région Occitanie et Nouvelle Aquitaine et une mission du ministère des transports. Cette réunion n'a pas pu avoir lieu à cause du contexte électoral et je le regrette. Néanmoins, pour préparer cette réunion j'ai eu un échange avec Carole Delga vendredi. Elle a été une tenante du rapprochement des deux aéroports pour une gouvernance commune et un aéroport deux pistes. Je crois que de ce point de vue-là, elle a compris que la ligne Tarbes/Paris n'est pas la cause de toutes les difficultés de l'aéroport de Pau. L'aéroport de Pau est confronté à de sérieuses difficultés mais c'est surtout le fait que ce soit un aéroport d'affaires, que la clientèle affaire travaille de plus en plus en en visio et quand elle se déplace à Paris, c'est de plus en plus avec le train. Le député landais Boris Vallaud a confirmé à Carole Delga que les palois venaient de plus en plus et les landais eux-mêmes ne viennent pas prendre l'avion à Pau, ils vont prendre le train à Bordeaux parce que ça leur permet d'arriver directement à Montparnasse et c'est plus simple que par le système aéroportuaire. Donc nous avons convenu, ce qu'on a proposé il y a déjà quelques semaines au ministre de l'Intérieur de l'époque, que Pau pourrait se prévaloir d'une OSP Pau/Paris Orly à la mi-journée et c'était totalement défendable. De même qu'une OSP pour Lyon. VOLOTEA avait proposé de faire plutôt un Tarbes Lyon mais j'ai dit qu'il y avait suffisamment de bazar avec Pau et que ce n'était pas la peine d'en rajouter. Mais une OSP à partir Pau vers Lyon d'une part et vers Paris Orly d'autre part à la mi-journée ou à l'heure qui convient pourrait être une hypothèse.

Donc nous nous sommes calés sur une proposition de cette nature. Pour nous il est hors de question de remettre en cause la ligne VOLOTEA du matin et du soir vers Paris et les lignes dans la journée vers Venise, Naples, Rome, Milan ou autre. Je ne vais pas vous dire que tout est facile, non, financièrement des choses sont quand même compliquées, mais néanmoins l'aéroport vit. Voilà. Nous en sommes là pour le moment et c'est plutôt une situation plus sereine qu'il y a quelques temps. Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet de l'aéroport. Sur ce sujet-là aussi, j'aimerais savoir, au niveau des candidats, qu'elle va être leur position parce qu'il y a l'aéroport et son développement ! Et son développement ! On a la chance d'avoir un aéroport qui accueille aujourd'hui 600 000 passagers, il est dimensionné pour en accueillir 1,5 millions grâce aux installations qui existent. Je vous avais proposé, le travail est un cours, de réfléchir à un dispositif multimodal. Une étude d'opportunité est en cours et dès que j'en aurai le rendu, je vous en ferai part. L'aéroport a besoin d'un soutien plein et entier des collectivités régionale, départementale, l'agglomération et y compris la ville de Tarbes et voire celle de Lourdes qui doit apporter aussi des contributions. On a besoin de tous les concours financiers, ce que n'a pas fait Pau. Je précise que Pau n'a pas voulu payer pour les lignes low cost. Aujourd'hui dans le modèle actuel, si on ne participe pas au financement de ces lignes low cost.... J'ai dit l'autre toujours à la mission qui m'interrogeait que ce qui m'intéressait, ce n'est pas de dire je pose 0 et je retiens 0 mais je pose 3 pour obtenir 10. Quand on paie 15 ou 20 euros pour un passager qui va rester une semaine sur le territoire, il consommera entre 70 et 80 euros par jour minimum donc il participe à travers ça à l'économie du territoire et il y a un retour sur investissement. Les Palois n'ont pas souhaité le faire, il faut qu'ils assument aussi aujourd'hui de se retrouver avec un aéroport à moins de 300 000 passagers et menacé de fermeture.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme Beyrié.

**Mme Beyrié** – Merci Président. Dans votre propos introductif, vous avez précisé le moment d'extrême gravité que nous sommes en train de vivre avec un chef de l'État qui a décidé de jouer à l'incendiaire avec nos institutions démocratiques en précipitant de manière brutale une échéance électorale nationale faisant courir de manière délibérée le péril que le Rassemblement National prenne le pouvoir en France. Le péril est immense et nous avons décidé, au niveau de la gauche, en responsabilité, de mener un front de résistance face à l'extrême droite. Quoi qu'il en soit, nous sommes et nous resterons des démocrates de combat. Derrière les syndicats, derrière la société civile, derrière les citoyens qui portent cette volonté, nous sommes convaincus, et les travaux du département aussi peuvent en témoigner, que là où le péril croît, croît également ce qui le sauve. A ce stade, je voudrais dire l'importance des départements et si notre département a cette santé financière puisque, comme cela a déjà été dit, cette décision modificative est une décision modificative à la marge, c'est parce que le département est gouverné sous votre impulsion, Président, de manière pragmatique, au plus près du terrain, en écoutant le peuple, en écoutant nos citoyens, ce qu'ils veulent, en écoutant les difficultés. Et c'est parce que vous savez dans quel contexte nos collectivités locales et nos communes vivent que, comme l'a dit précédemment Bernard Verdier, nos politiques territoriales ont été abondées. Si le FAR a été augmenté, c'est qu'à l'époque vous avez pris en compte l'inflation par exemple. Au plus près du terrain, chaque fois que nous écoutons ce qui monte du terrain, nous pouvons être efficaces. La capacité du département à être ce qu'il est, c'est dû à une planification réfléchie.

Le budget n'est plus voté au mois de décembre mais en mars et les décisions modificatives en témoignent, elles sont à la marge. Maryse a soulevé le fait qu'un remboursement de TVA nous amenait aujourd'hui à voter cette décision modificative, une fois de plus parce l'Etat a trop versé. Comment sommes-nous gérés ? Comment sommes-nous gérés ? La politique territoriale et solidarités territoriales, la solidarité sociale qui est portée par ce département est exemplaire ! C'est parce que nous avons des élues, Joëlle Abadie, Andrée Doubrère, Isabelle Lafourcade, qui vont au plus près du terrain, qui vont écouter la douleur de ceux qui n'ont pas d'emploi, des plus vulnérables, de ceux qui ont du mal à manger. C'est parce qu'au sein de ce département, nous arrivons à mettre des politiques au plus près d'eux. Finalement, ce que nous souhaitons, c'est que des urnes le Rassemblement National n'apparaisse pas mais que nous puissions, ensemble, juger des personnalités et de l'incarnation des personnes qui se présentent et qui défendent un programme pour pouvoir continuer à travailler dans ce que nous pensons être le meilleur pour nos concitoyens. Donc le département, une institution de proximité, qui agit avec pragmatisme en écoutant les citoyens et je dois dire, c'est pour ça, Président, que votre budget est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

**M. le Président** – Merci Mme Beyrié pour ces commentaires, toujours positifs.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Il n'y en a pas.

Avant d'oublier, je vais mettre au vote la DM, donc le rapport 504.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Nous en venons à la motion du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées relative à la situation des irrigants... Comment ?

(voix)

**M. le Président** – Ah pardon... excusez-moi... M. Buron. Je n'avais pas fait attention.

**M. Buron** – Je vais intervenir avant de passer à la motion.

**M. le Président** – Oui oui, d'accord.

**M. Buron** – Président dans votre introduction, vous avez donné le ton sur la situation à laquelle nous sommes confrontés et qui nous a été imposée. Aussi, en tant qu'élus de ce département, nous ne pouvons pas passer sous silence cet épisode politique que nous vivons et qui pourrait à terme avoir des conséquences graves dans tous les domaines.

Coup de théâtre ce 9 juin quand, après la défaite cuisante du camp présidentiel aux élections européennes, le Président de la République annonce la dissolution de l'Assemblée nationale. Annonce qui nous conduit à un véritable cauchemar car cette décision ouvre la porte à l'impensable : l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite. La raison est simple. Les intérêts qu'il est chargé de défendre sont plus puissants que l'intérêt du pays et de l'immense majorité du peuple. Pour pouvoir mettre en œuvre sa politique, il n'a pas changé de cap : rechercher les conditions d'une union sacrée autour des intérêts du grand capital. Il tente de faire confondre avec les intérêts du pays. C'est tout l'objectif des promesses faites aux députés de droite, et d'autres, leur garantissant de ne pas opposer de candidats aux macronistes s'ils se rallient au panache de la majorité présidentielle. Pour s'offrir une assurance tous risques, les puissances d'argent ne mettent pas tous leurs œufs dans le même panier. C'est le sens de l'initiative de Ciotti, appelant son parti à une alliance à l'extrême droite. La décision de ce ralliement a été prise rapidement lors d'une rencontre entre le Président LR et M. Bolloré, militant de la défense de l'Occident et militant de la défense de sa fortune. Pour que le tableau soit totalement complet, il faut noter la multiplication des rencontres entre le couple Le Pen/Bardella et le MEDEF ainsi qu'avec les grands chefs d'entreprise du CAC 40 depuis des mois. Ainsi une partie de la droite et la macronie font du RN le pilier de la vie politique. Autrement dit, la reconfiguration du bloc bourgeois capitaliste s'accélère comme ce fut le cas en Italie, en Hongrie, en Argentine ou aux États-Unis. Dans un tel contexte, il convient de saluer la naissance du Nouveau Front Populaire constitué des forces de la gauche, politique sociale, culturelle, qui ont pris en compte la dangerosité de la situation. Certes les différences à gauche existent mais aujourd'hui l'unité est vitale pour créer une dynamique, reprendre l'initiative et créer une nouvelle réalité d'espoir. Seul ce front unitaire populaire et progressiste peut faire battre l'extrême droite, conquérir sa majorité au Parlement et construire un gouvernement d'union pour abroger les réformes de retraite, de l'allocation chômage, améliorer les petits et moyens salaires, lancer un plan audacieux de rénovation et de développement des services publics dans les quartiers comme à la campagne en portant un grand effort pour l'école et les services santé, empêcher la cure d'austérité qui s'annonce en recherchant de nouvelles recettes budgétaires en faisant payer son dû à la solidarité nationale par le capital. Avec un candidat unique du Front Populaire dans chaque circonscription, l'espoir renaît. Le temps est très court mais suffisant pour renverser la table et répondre au désir majoritaire de nos concitoyens qui rêvent d'autre chose que de cet individualisme, du rejet de l'autre et des divisions, de la concurrence et de la compétition permanente, des dévastations du monde et du saccage du vivant. Tous ensemble mettons nos forces au service d'un nouveau front populaire et faisons battre l'extrême droite si dangereuse.

**M. le Président** – Merci M. Buron.

M. Craspay.

**M. Craspay** – Oui Président. Nous en sommes à l'interlude politique, c'est assez rare dans cette assemblée et j'aurais plutôt tendance à vous en être gré. Il me semble qu'il est difficilement possible de passer cet épisode sans réagir. Je veux vous dire, puisqu'en ce qui me concerne, je me situe aux franges de la majorité de cette assemblée, pour ne pas dire dans l'opposition puisque je ne me considère pas dans l'opposition mais en tout cas pas dans la majorité, je tiens à vous apporter un soutien ferme et clair. Dans vos propos introductifs, vous avez fait une analyse de la situation politique qui renvoie dos à dos deux extrémismes

qui nous sont proposés et pour ce qui me concerne, je me sens complètement solidaire de cette analyse. Je tenais à vous le dire et à vous faire savoir qu'en ce qui me concerne, et je pense que même si je parle en mon nom, d'autres suivent certainement ce que je suis en train de vous dire, nous nous retrouverons ensemble sur cette ligne politique-là sans faille et sans faillir et sans se tromper sur les enjeux des deux scrutins qui viennent devant nous car il ne faut pas s'y tromper. Si d'un côté nous avons à lutter contre le retour d'un pétainisme surprenant, de l'autre la solution n'est pas le renouveau du stalinisme.

**M. le Président** – Merci M. Craspay.

M. Ségnéré.

**M. Ségnéré** – Merci président, mes chers collègues. Je serai un peu plus court que prévu puisque je souscris en grande partie à ce que vient de dire Gilles Craspay donc je ne redévelopperai pas mais je m'associe à ses propos. Nous avons décidé, avec les membres de notre groupe, de ne pas forcément faire d'intervention préparée. A titre personnel, j'en veux beaucoup au Président de la République et si je lui en veux, c'est parce que j'ai voté pour lui quatre fois. Donc j'ai le droit de lui en vouloir. Je pensais avoir voté pour un pompier, ce qui est vrai, mais je pense que j'ai voté pour un pompier pyromane. La dissolution est faite pour répondre à une crise, pas pour en créer une. C'est tout ce que je voulais rajouter par rapport à ce qu'a dit Gilles, ça ne vaut en rien par rapport à ce que nous ferons dans l'isoloir mais je tiens à dire, en toute humilité, à 10 jours du scrutin je sais pas ce que je ferai moi-même.

**M. le Président** – Merci M. Ségnéré.

Je ne vois pas sur l'écran d'autre demande d'intervention. Nous passons donc à la motion relative à la situation des irrigants du bassin de l'Adour.

J'ai reçu il y a quelques jours une délégation, amenée par Monique Lamon, qui venait exprimer les difficultés des irrigants parce qu'il y a eu une reconfiguration du modèle à partir du lancement d'une DSP par la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, devenue maintenant Rives & Eaux du Sud-Ouest, visant à harmoniser le prix des taxes entre ceux qui sont sur la partie Ouest du département et ceux qui sont un peu plus à l'Est. Ces gens-là m'ont fait part de leurs difficultés. J'ai dit qu'il était hors de question que le département participe à les aider à réduire leurs factures. J'ai dit que le département a été présent pour la construction des retenues collinaires il sera présent pour la construction de futures retenues collinaires si elles se font. D'ailleurs, par rapport à ça, j'aimerais connaître un peu la position des candidats parce que tout ça fait partie aussi du devenir du département. L'aéroport, l'agriculture, les retenues collinaires, je peux rajouter l'hôpital et d'autres considérations. J'aimerais y voir plus clair dans la position de chacun mais l'histoire reste à écrire. On verra. Donc j'ai dit à ces deux personnes que le département ne viendra pas. Par contre, je souligne le rôle de Claude Laffonta que j'ai souvent à mes côtés dans ces domaines et qui connaît parfaitement le sujet, l'idée a été de proposer une motion auprès de l'État pour qu'une participation financière au titre des volumes d'eau d'intérêt général viennent en atténuation des coûts de fonctionnement assumés à ce jour exclusivement par les préleveurs de notre bassin, c'est-à-dire que l'État participe au financement de ce qu'est l'eau environnementale. C'est elle qui permet de préserver la biodiversité dans les bassins. Je crois que les Pyrénées-Atlantiques ont délibéré un peu dans ce sens. Donc je reprends un peu le vœu des Pyrénées Atlantiques et j'en fais lecture.

*« Motion du conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
relative à la situation des irrigants du bassin de l'Adour*

*La présente motion entend réaffirmer la solidarité de la collectivité départementale pour que le soutien d'étiage ne soit pas supporté par les seuls préleveurs mais bien par tous les usages et usagers, tant directs qu'indirects, sur tous les axes confortés par des volumes d'eau stockés.*

*A l'heure actuelle, la charge résiduelle des investissements sur les ouvrages de soutien d'étiage est financée en totalité par les Départements.*

*Pour ce qui concerne les coûts de fonctionnement des ouvrages, ils sont intégralement à la charge des préleveurs, à savoir quasi-exclusivement des irrigants, alors même qu'une partie de l'eau stockée et gérée est destinée à d'autres usages dont notamment les milieux et la salubrité.*

*C'est pourquoi il est indispensable et urgent de refonder le modèle de prise en charge du fonctionnement de ces réservoirs pour tenir compte de tous les usages mais aussi des services rendus et aménités environnementales.*

*C'est dans cet objectif que l'Institution Adour, sous le pilotage du comité de bassin Adour-Garonne, participe depuis 2022 à une réflexion et une expérimentation pour définir de nouvelles modalités et de nouveaux outils de financement public pour les volumes dédiés au soutien d'étiage au titre de l'intérêt général.*

*Considérant, l'engagement historique du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées au sein de l'Institution Adour, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), compétent pour la gestion de la ressource en eau,*

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ :**

*Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées s'engage, aux côtés de l'EPTB Institution Adour, à solliciter de nouveau le comité de bassin et son président, Monsieur Alain Rousset, ainsi que Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, et les services de la DREAL à Toulouse, pour :*

- que ces travaux aboutissent rapidement à l'instar de ceux engagés sur le Système Neste et la Garonne en prenant en compte les spécificités du Bassin de l'Adour ;*
- que la gestion du soutien d'étiage sur le Bassin de l'Adour soit reconnue comme un service qualifié d'intérêt général ;*
- qu'une participation financière, au titre des volumes d'eau d'intérêt général, vienne en atténuation des coûts de fonctionnement assumés à ce jour exclusivement par les préleveurs de notre bassin Adour (à 98 % des irrigants). »*

*Vous avez la parole pour intervenir.*

*M. Poublan.*

**M. Poublan** – Il y a quelques temps, nous avons investi 2 180 000 euros sur le barrage du Louet...

**M. le Président** – C'est ce que je fais observer...

**M. Poublan** – ...sur le canton de Vic. Ensuite, au niveau de l'EPTB, nous avons une réunion exceptionnelle courant juillet sur la gestion des outils à l'étiage et le coût de fonctionnement des réservoirs dédiés à la réalimentation des affluents de l'Adour. Elle devait avoir lieu le 28 juin, elle est reportée au 17 juillet. Nous sommes cinq ici autour de la table à siéger au sein de l'Institution Adour.

**M. le Président** – Merci M. Poublan.

M. Ré.

**M. Ré** – Merci Président. Au travers de cette motion-là, la profession agricole, avec différentes rencontres qu'on a pu avoir saupoudrées d'un peu de politique puisque les élections des chambres arrivent en janvier donc on ne peut pas passer ça sous silence, c'est une réalité. Pour ce qui est des représentants des syndicats d'irrigation, ils sont favorables à payer l'eau bien sûr qu'ils utilisent. En fait ils ne payent pas l'eau, ils payent le coût d'entretien de l'ouvrage, comme vous l'avez dit. Je pense qu'ils sont d'accord pour le financer mais qu'une partie du coût de l'entretien de l'ouvrage ne leur soit pas facturé puisqu'ils ne prélèvent pas cette eau-là. L'objet de la motion est celui-là. Je voulais revenir rapidement, en m'appuyant sur cette motion, en 1999 je rentrais à l'Institution Adour et on parlait déjà des retenues collinaires, comme on en parle encore aujourd'hui. Alors que l'on partage ou pas, on a bien sûr des discussions autour des retenues d'eau qu'on devra créer, on peut avoir des discussions, bien sûr, c'est légitime. Par contre je voulais souligner que depuis 1999, c'est toujours les mêmes opposants à la création de ressources. On a toujours les mêmes opposants à la création de ressources ! On multiplie les réunions de discussion projet de territoire ! On les multiplie ! Avec Bernard Poublan, Bernard Verdier, Véronique Thirault, on est souvent dans ces réunions-là. On multiplie les réunions de concertation participative et tout ce que vous voulez ! On n'y arrivera pas. On n'y arrivera pas ! Que des élus puissent à un moment s'interroger sur le fait d'implanter un ouvrage sur une ou plusieurs communes, c'est légitime. On peut ne pas être d'accord sur le lieu d'implantation, sur les impacts que ça peut avoir, c'est légitime. Que les citoyens et les associations puissent dire qu'ils ne partagent pas ces éléments-là, c'est légitime. Mais comment on va avancer ? Comment on va faire ? Moi j'entends tout et n'importe quoi mais je vais vous le dire ici, je soutiens ce que vous avez dit tout à l'heure. Je suis un élu de gauche. Je suis un élu de gauche. Pour le coup, je suis placé à gauche de cette table. Eh bien c'est insupportable ! Ça devient insupportable maintenant ! Tous les projets qu'on veut faire, qu'ils soient sur les retenues collinaires, je rebondis là-dessus, tous, quels qu'ils soient, on est attaqué et on a des oppositions ! Alors oui le débat démocratique, bien sûr qu'il le faut ! Mais enfin quand même ! Enfin quand même ! Essayons d'avancer ! Comment allons-nous développer nos territoires ? La problématique de l'eau. La problématique de l'eau... alors on peut dire que oui les agriculteurs, et je le dis ici, oui les agriculteurs prélèvent trop, peut-être qu'on peut le dire ! Et ça a été vrai ! Je pense qu'aujourd'hui les choses se modèrent. Comme partout, dans toute corporation, on a des gens qui ne sont pas modérés. Voilà !

Les agriculteurs ne passent pas à côté ! D'accord ? Je pense que par contre, au-delà de l'agriculture, on a besoin d'eau. On va avoir besoin de stocker de l'eau et je le dis vraiment en connaissance de cause. Je pense que je maîtrise ce dossier-là. Alors à un moment donné, eh bien même si moi je suis de gauche et que je le revendique haut et fort malgré ce que je peux entendre ces jours-ci, mais ça a du mal à passer. Je peux vous le dire, ça a du mal à passer. Parce que on peut rassembler la gauche, je partage complètement mais comment va-t-on faire demain, quand nous serons tous rassemblés et qu'il va falloir défendre des projets territoriaux ? Comment on va les défendre ? Comment nous allons faire ? C'est ça le sujet ! C'est ça le sujet ! Bien sûr il y a la réflexion nationale ! Je peux la partager. Je ne parle pas des hommes ou des femmes qui représentent le Front Populaire, loin de là mon propos. Vraiment loin de là. Je suis arrivé en retard car j'étais avec Denis Fégné ce matin. On peut le dire, j'étais avec lui, on a discuté de la même chose que maintenant. C'est un homme remarquable, je l'aime beaucoup, ce n'est pas le sujet. Par contre, je vous dis, je le dis avec poigne, et peut-être que ce sera aussi repris et ça sera repris comme vous le voulez, ça m'est égal. Mais on peut être de gauche sans tout accepter quand même. Je suis désolé. Voilà. Cela n'engage pas mon vote, je dis simplement qu'on peut être de gauche sans tout accepter et qu'on a des limites à tout ! Et on en reparlera dans quelques semaines et on verra si oui ou non on s'est trompé ou pas ! Et pourtant, je le redis, je suis de gauche. Je peux le dire ici, je n'en ai rien à faire, j'ai été d'extrême gauche, oui, oui, voilà. Mais là, je crois que là c'est trop.

**M. le Président** – Merci M. Ré pour votre sincérité et votre propos courageux. Je peux partager beaucoup de choses dans ce que vous dites parce que j'ai vécu suffisamment d'expériences, y compris avec ceux qui sont contre les retenues collinaires, qui sont contre l'aménagement, qui ont toujours ces considérations environnementalistes qui bloquent les projets, qui font des contentieux, qui font des procès, qui compliquent la vie des territoires. Mais les retenues, il faudra quand même les faire à un certain moment. J'étais encore mercredi Rives & Eaux du Sud-Ouest, anciennement CACG, Alain Rousset a dit que les glaciers s'arrêtent, on sait qu'on manque d'eau, etc. J'entends cette litanie tout le temps, tout le temps, tout le temps ! Moi ce que j'observe, c'est qu'il y a quand même des millions et des millions de mètres cubes d'eau qui s'écoulent de la montagne. Au moment des gros orages, de gros volumes d'eau partent à l'océan et on ne retient rien ! On ne retient rien ! On retient 4,5 % des flux de l'eau qui tombe. 4.5 % ! Alors je ne veux pas dire qu'il faut aller sur le modèle espagnol mais je vous fais observer que, eux, ils sont à 50 % de retenue de l'eau ! Alors on ne peut pas faire la moindre bassine, le moindre lac ! Dans mon canton, le lac de Génos-Loudenvielle n'est pas fait pour l'irrigation mais pour le tourisme et aujourd'hui on ne pourrait plus le faire ! C'était une zone humide, on ne pourrait plus le faire ! Alors que l'activité touristique du lac génère quand même des retombées économiques qui sont pas neutres sur le territoire. Là-dessus aussi, j'aimerais connaître la position des candidats parce qu'on aura besoin de l'accord de tous les candidats pour faire ces projets ! Il faut une solidarité territoriale, comme on l'a eue à un certain moment par exemple sur le projet d'hôpital où tous les parlementaires, le président de l'agglo et moi-même avons défendu le même projet. Si on n'a pas ce type de comportement, malheureusement j'en connais qui s'infiltreront pour diviser, pour écarter et pour faire plonger les projets.

Mme Carrère.

**Mme Carrère** – Merci. M. le Président, chers collègues, notre groupe a co-déposé cette motion pour affirmer notre engagement et notre volonté de préparer l'avenir de notre territoire et de notre agriculture. Sans entrer dans des débats d'experts, je suis moins bien placée que Frédéric Ré ou Bernard Verdier, la répartition et la nature des précipitations annuelles sont en train d'évoluer et il serait irresponsable de ne pas agir rapidement, notamment pour obtenir une eau parfois excédentaire, vous venez de le dire Président, utile dans les périodes déficitaires. On pense d'abord à l'irrigation car historiquement c'est à cela que les ouvrages ont servi. Oui, l'agriculture moderne n'a pas inventé l'irrigation et dans certains cas, l'agriculture traditionnelle à en consommer plus et aujourd'hui, on peut le dire, des efforts sont faits de façon constante. Le lac bleu, les canaux de la Gespe et de l'Alaric ont été créés par l'homme et ne sont que la partie immergée des milliers de kilomètres de canaux creusés à coups de pioche qui servaient à irriguer autrefois les prés et les champs. Une irrigation par submersion, dite à la planche, qui avait le désavantage de consommer énormément d'eau et qui a été remplacée par celle de l'aspersion que nous connaissons aujourd'hui, beaucoup moins consommatrice. Ces ouvrages d'hier doivent en connaître aujourd'hui de nouveaux pour sécuriser nos récoltes et par ricochet le revenu des agriculteurs. Mais je tenais aussi à rappeler que l'enjeu dépasse désormais largement celui de la seule agriculture. Le maintien d'étiage qui devient une nécessité face aux dérèglements climatiques nous concerne toutes et tous et pas seulement pour maintenir le bon état biologique des cours d'eau, la vie piscicole et la biodiversité. En effet, l'Adour est en constant dialogue avec ses nappes alluviales. Quand l'Adour s'assèche, les nappes alluviales aussi et c'est bien souvent dans ces nappes alluviales que les villes et villages de plaines puisent leur eau potable. Tarbes en est l'exemple le plus proche puisque son eau potable provient des points de captage sur la nappe au niveau de Hiis et de Laloubère. L'eau est donc notre affaire à tous. La gestion du soutien d'étiage sur le bassin de l'Adour doit être reconnue comme un service qualifié d'intérêt général, tel que le pose de cette motion. Elle ne peut reposer que sur une portion de la population qui est une des premières impactées par la déréglementation des marchés et la concurrence internationale. Tout le monde doit payer sa part et c'est pour cela que les élus de notre groupe voteront évidemment pour ce vœu. Je tenais aussi à relayer un message de Monique Lamon, à votre attention Président, qui tenait vraiment à vous remercier de cette initiative de déposer cette motion car elle s'adresse aux irrigants, vous l'avez rappelé, du bassin de l'Adour. Elle a été sollicitée particulièrement par les irrigants de la vallée de l'Arros et l'Estéous, rivières qui alimentent la retenue du Lac de l'Arrêt Darré. Elle tenait à dire qu'elle s'associait complètement à cette motion, vous remercie d'avoir reçu cette délégation des irrigants et d'avoir écouté leurs préoccupations concernant les hausses de la tarification de leurs redevances en tant que préleveurs en eau. Voilà. Je tenais à passer ce message puisqu'elle est aujourd'hui empêchée à cause d'une petite fracture donc elle n'a pas pu assister à notre session.

**M. le Président** – Merci Mme Carrère. Vous la remercieriez de ses remerciements ou j'aurai l'occasion de le faire.

M. Verdier.

**M. Verdier** – Merci Président. Je crois qu'il faut revenir sur l'origine de cette motion et sur le fait qu'un groupe d'irrigants du secteur de l'Arros Estéous conteste les augmentations tarifaires qui leur sont demandées. Sous le couvert de mes collègues qui siègent à l'Institution Adour, je rappellerai qu'il s'agit là de rétablir une équité en interne de l'EPTB de l'Institution Adour. Ce secteur géographique a bénéficié d'une tarification relativement

modeste, voire basse, pendant de nombreuses années et dans un souci d'équité, le conseil d'administration de l'Institution Adour a considéré - et ça paraissait logique - qu'il fallait une réactualisation et un traitement identique sur l'ensemble de l'EPTB. Il se trouve que ce secteur Arros Estéous conteste ce mode de d'actualisation tarifaire alors que cela va se faire de façon on va dire modérée, non violente et il va y avoir un lissage sur cinq ans. Je rappelle qu'il s'agit là d'une position de la profession agricole. On a rappelé qu'il y avait des élections consulaires début 2025 et il faut voir là aussi une position qui, à mon sens, n'est pas crédible. Et là je voudrais mettre en face la responsabilité de tout un chacun y compris de la profession agricole que je connais bien. Mais là, effectivement, on ne peut pas aller dans le sens d'un traitement particulier et notre souci était de rétablir une équité. Je tenais à rappeler ce point et mes collègues pourront éventuellement confirmer. Donc c'est un problème interne à l'Institution Adour et qui concerne la profession agricole. En ce qui concerne la prise en considération de cette eau environnementale qui est gérée par l'EPTB, je tiens à rappeler que l'agence de bassin Adour Garonne, on ne cesse depuis un certain nombre d'années - et j'ai participé depuis un certain nombre d'années à ce combat qui consiste à dire qu'il y a effectivement une gestion quantitative de l'eau qui est exercée par un certain nombre d'institutions et je m'appuierai sur ce qui a été fait pendant de nombreuses décennies par la CACG, maintenant Rives & eaux. Effectivement nous avons réalimenté les rivières pour soutenir les besoins d'étiage, la continuité écologique, la fabrication d'eau potable et ce volume d'eau qui représente 70 % de l'eau gérée par la CACG, et c'est pareil pour l'Institution Adour, ces 70 % qui réalimentent nos rivières ne sont pas pris en considération en termes de rémunération de ce travail. Donc là, il y avait effectivement une injustice et on va revenir sur cette notion d'intérêt général. Je ne serai pas trop long, mais il était urgent que les ministères concernés et l'Agence de l'eau prennent en considération ce fait qu'il n'y avait pas de rémunération pour ce travail et ce coût de l'eau environnementale effectivement était supporté en grande partie par le monde agricole. Il est heureux de considérer et de constater que désormais, l'Agence de l'eau va prendre en considération, c'est un premier pas et c'est un grand pas, cette fonction qui est remplie notamment par Rives & eaux. Donc une aide va être apportée à Rives & eaux pour ce travail qui consiste à réalimenter nos rivières. Mais bien entendu on va bien plus loin puisqu'un dialogue est installé avec les différents ministères concernés et le ministère des Finances pour généraliser et faire tomber dans la notion d'intérêt général cette fonction de soutien d'étiage, autrement dit de soutien du milieu. Donc on a progressé et justement nous sommes presque en train d'aboutir - c'est dommage que Maryse Carrère soit partie - et à moment donné il faudra que ce soit inscrit dans la loi. Donc il faut une évolution législative pour que cette action menée par les gestionnaires de la volumétrie d'eau soit prise en considération et soit rémunérée. Donc il faut continuer à mener ce combat et je considère que, en votant cette motion, on appuie et on réaffirme cette volonté de faire bouger la réglementation de la loi sur l'eau. Il faut modifier les textes réglementaires pour que, automatiquement, il y ait la solidarité nationale au travers de l'impôt, qu'il y ait une juste rétribution de cette fonction qui de plus en plus, et je ne vais pas m'alourdir sur les problèmes de réchauffement climatique. Président, tu rappelais le changement de nom de Rives & eaux où le président Rousset a rappelé que nous serions dans un déficit d'un milliard et demi de mètres cubes d'eau à très court terme, 2035 et peut-être même avant donc effectivement, ce sujet est grave. C'est le réchauffement climatique qui nous oblige à évoluer, avoir un courage politique qui consistera à mettre à disposition de tous ceux qui font vivre nos rivières les moyens financiers de le faire correctement et ne pas le faire supporter par notamment le secteur agricole.

**M. le Président** – Très bien. Merci M. Verdier.

M. Boubée.

**M. Boubée** – Je n'avais pas non plus prévu d'intervenir mais chacun étant ce qu'il est par rapport à son histoire, par rapport à son vécu, rapport à ce qu'il observe, je voulais juste apporter un témoignage mais je vais parler bien évidemment du sujet du vœu. Tout à l'heure, Bernard, dans son intervention, indiquait que l'équité justifiait en effet ce vœu. À l'évidence, il ne peut pas y avoir deux situations aussi différentes pour des préleveurs d'une part et ensuite, pourquoi ce serait la seule profession agricole en effet qui payerait les frais de fonctionnement de ces ouvrages. Et l'équité rejoint aussi la solidarité qui est une vertu que nous avons perdue dans une société où l'immédiateté des réseaux sociaux l'emporte sur le dialogue qu'il avait dans les salles où se tenaient les réunions publiques où nous échangeons, où nous discutons, où nous partageons nos doutes, où on s'affrontait rudement mais on se faisait la bise après. Je suis de ce vieux monde. Pardonnez-moi. Je n'ai pas d'ennemis, j'ai des adversaires politiques depuis 40 ans et ce sont les mêmes. C'est ce que je disais à Romain Girard l'autre jour. Alors vous avez compris la tonalité de mon intervention, bien évidemment. Je vais à l'évidence voter le vœu qui nous est proposé. Je ne savais pas qu'on dériverait sous les ouvrages, comme Frédéric l'indiquait à juste titre. C'est vrai qu'il y a plus de 25 ans qu'il y a un ouvrage... alors on va poser un nom sur les choses... c'est la retenue de l'Ousse...

(voix)

**M. Boubée** – ...je l'ai compris comme ça, pardonne-moi, Frédéric... il y a plus de 25 ans, 1998, la retenue de l'Ousse pour laquelle j'avais, en tant que premier adjoint, voté des délibérations et j'ai poursuivi ensuite en tant que maire. Il y a 25 ans, cette plaine de l'Ousse vivait, des jeunes agriculteurs construisaient une porcherie, une fromagerie fonctionnait du feu de Dieu avec un GAEC. Il y avait de l'emploi, de l'activité, la vallée était cultivée à 95 %. Le raisonnement était ce qu'il était. Je veux dire par là que ceux qui s'étaient opposés à l'époque au projet le faisaient avec beaucoup d'honnêteté et de sincérité. On en a parlé Frédéric, tu le sais. Maryse a évoqué dans son propos, je la remercie de l'avoir fait, les ouvrages qui ont été réalisés par la main de l'homme à savoir le canal de la Neste par exemple, il y a plus de 150 ans je crois, et le canal de l'Alaric. Vous voyez où je veux en venir. Je veux venir à un projet qui est ancien, celui de la dérivation du Gave de Pau qui résoudrait un certain nombre de problèmes qui se posent à nous et qui vont coûter très cher.

**M. le Président** – Je partage.

**M. Boubée** – ...alors qu'on a été en capacité de construire le canal de la Neste, qu'on a été en capacité de construire le canal de l'Alaric qui traverse notre département, on ne saurait pas dériver 1m<sup>3</sup>/seconde du Gave de Pau, entre 11 et 15 m<sup>3</sup>/seconde selon les saisons. Il y a des problèmes pour l'alimentation en eau de Lourdes, on le sait, ça nous coûte cher et on est devant des défis à l'agglomération sur ce sujet. Je vais parler de l'hôpital pour le coup. Si l'hôpital se fait à Lanne... alors moi je suis pour l'hôpital neuf, pardonnez-moi, mais pas là. C'est tout. C'est juste ça. Si l'hôpital se fait à Lanne, il faudra de l'eau. L'Echez, quatre mois par an, c'est un filet de liquide, ce sont les effluents des stations d'épuration. C'est ça la réalité. Donc il faut amener de l'eau sur l'Echez. J'ai profité de la digression de Frédéric sur

les ouvrages pour dire qu'une idée peut être partagée par le plus grand nombre. Je vais terminer, Frédéric disait qu'il était de gauche, je n'en doute pas un instant, moi aussi, mais je vais vous dire, j'ai longtemps cultivé, mon maître à penser était Michel Rocard, ce n'était pas un gauchiste forcené vous le savez, peut-être que maintenant je me retrouve à la gauche du PS... je ne sais pas... des dérivations des plaques tectoniques ont fait probablement que la population est allée un peu vers la droite dans ce pays... en tout cas, j'étais malade dimanche soir après le résultat des élections. Quand on ouvrait les bulletins de vote, je pensais à tout un tas de choses qui font que parfois dans la vie d'une femme ou d'un homme, nous sommes mus par des réflexes qui motivent nos actions. Le canton est composé seulement de trois communes, il est beaucoup plus compact que les vôtres chers collègues. Trois communes, pas n'importe lesquelles : Soues, Séméac et Aureilhan. Ce sont les terres de Michel Barrouquère, de Roger Lescoute, ce sont les terres de Noguès, Dufaure, Baubay, ce sont les terres de Lacaze, Dussert, Boubée, Alonso aujourd'hui. Le Rassemblement National, les votes de l'extrême droite font 40 %... 40 % ! Mais qu'est-ce qu'on a raté là ? Je ne suis pas donneur de leçon parce que je dis ça avec beaucoup d'humilité. J'étais intervenu, je crois, à la session de 2022... non les élus locaux n'ont pas tout raté Jean-Michel Ségneré, je te rassure... je te rassure parce que je te vois venir...

(voix)

**M. Boubée** – ...je veux dire que la composition sociologique de nos communes interpelle et par exemple un sociologue comme Viard et un démographe comme Le Bras expliquent parfaitement ça avec les quartiers d'habitat social. Il n'y a pas de problème. Donc au niveau national, vous l'avez dit Président, nous sommes confrontés à un choix particulièrement crucial. J'ai longtemps réfléchi, pas trop quand même, je condamne les outrances. Je condamne les outrances ! Je condamne les invectives. Je condamne tout ce qui n'est pas républicain. J'en ai horreur ! Ceux qui me connaissent, y compris de droite, le savent. J'en ai horreur ! Mais ces outrances ne sont pas pour moi une raison nécessaire et suffisante pour ne pas rejoindre naturellement la gauche. Alors on est d'accord, on n'est pas d'accord, on ne va pas parler de programme. Julia Cagé en parle très bien, Thomas Piketty aussi, Boris Vallaud devant l'assemblée générale du MEDEF hier a été applaudi. J'ai beaucoup d'humidité et je ne suis pas en capacité de. Il faut 106 milliards au programme du Nouveau Front Populaire. Julia Cagé, qui je trouve est toujours intéressante dans ses écrits, est très rassurante à cet égard. Nous verrons bien. Voilà ce que je voulais vous dire. Non aux outrances, non à la violence, non à la violence verbale. Oui au respect des personnes, au vrai débat républicain mais pardonnez-moi, en ce qui me concerne, j'ai choisi mon camp. Même si vous ne me pardonnez pas, vous savez pour qui je voterai. Merci beaucoup pour votre écoute.

**M. le Président** – Très bien. Merci M. Boubée pour la sincérité de votre propos, comme toujours et dans votre façon d'être, vous n'avez jamais été quelqu'un de polémique, je le confirme. Je voudrais simplement revenir sur l'Ousse. Moi je n'ai jamais défendu le lac de l'Ousse ou autre. Je dis simplement qu'il faut faire des retenues, qu'il faut retenir l'eau. Et moi je suis plutôt partisan de la retenir plus à l'amont qu'à l'aval parce qu'à l'amont, il y a souvent des excavations où on peut stocker autant d'eau en consommant moins de terres. Et en réutilisant cette eau pour l'hydroélectricité ou pour l'écrêtage de crues aussi. Un jour, je ne serai plus de ce monde sans doute, mais on verra que pour Lourdes, il faudra chercher des solutions plus à l'amont parce que les gros orages créeront encore de gros désordres.

Alors que lorsqu'il y a des lacs en montagne, ils servent pour l'écrêtage de crues et j'ai pu le vérifier à plusieurs reprises. Quand le lac de Caillauas est vide, eh bien tout le bassin versant s'arrête là et quand il est plein et déborde, eh bien on boit la tasse en bas. Donc je pense que l'eau doit servir aussi pour l'écrêtage de crues et on ne prend pas cela suffisamment en compte. Les renouvellements des concessions hydroélectriques ne se font pas, résultat la SHEM gère les affaires courantes au jour le jour mais n'investit pas, y compris pour rehausser des barrages existants, pour réoptimiser l'utilisation de l'eau. Tout cela patine depuis 12 ou 13 ans que je ferraille, que je mène un contentieux parce que ça pénalise l'économie du territoire et du département notamment. Alors je ne dis pas qu'il faut prendre des centaines d'hectares de terres agricoles pour faire des lacs, il faut voir au cas par cas. Mais en tous les cas, ce qui est sûr, c'est qu'il faut stocker l'eau. Dans notre vallée, ce sont 800 millions de mètres cube d'eau qui passent au pont d'Arreau. Et sur 800 millions de mètres cube d'eau, je peux vous dire qu'on peut en retenir un paquet. Quant au Gave, je l'ai dit récemment à Paul Carrère, président de l'Institution Adour, il me trouve sans doute casse-pieds à force de lui rabâcher ça, qu'à l'aval de Lourdes, on peut tout à fait imaginer de prélever 1 m<sup>3</sup>... c'est beaucoup plus que... parce que l'eau qui coule sur le Gave, c'est l'eau qui appartient au bassin versant de la vallée d'Aure. Elle est turbinée à Pragnères, elle apporte la valeur ajoutée à Pragnères mais c'est de l'eau du bassin versant. S'il n'y avait pas le barrage de Cap de Long, elle coulerait dans le Neste. Elle est détournée artificiellement par la construction de l'usine de Pragnères donc rien ne devrait s'opposer à ce qu'elle soit détournée artificiellement à l'aval de Lourdes notamment pour revenir dans l'Adour. Mais là on va finir par déraper et il va falloir recentrer le débat rapidement. Je craignais que cette réunion ne se termine trop tôt. Pour les motions, en principe il y a une intervention par groupe politique. Aujourd'hui j'ai laissé le débat s'enrichir un peu plus parce que je crois que ça le mérite par les temps qui courent. Je vais redonner la parole à Mme Carrère.

**Mme Carrère** - Merci président. Juste pour répondre à Bernard Verdier parce que j'étais sortie mais j'ai récupéré l'intervention en vol. Un projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière alimentaire et agricole a été voté à l'Assemblée nationale et est arrivé sur le bureau du Sénat. A l'Assemblée nationale, rien n'a été mis sur les sujets de l'agriculture et de l'irrigation et c'était vraiment dommage de rater cette occasion de loi d'orientation pour pouvoir intégrer à l'Assemblée nationale ces sujets-là. Le Sénat avait prévu de réintégrer ces sujets-là parce qu'on les pratique tous les jours et sur lesquels on a même déposé des propositions de loi pour favoriser et faciliter la création de réserves. Sauf que la dissolution est intervenue et le projet de loi aujourd'hui est caduque et tout le travail qui a été fait est aujourd'hui est tombé avec la dissolution. Et si on annonce ce qu'on annonce, malheureusement ce projet de loi disparaîtra aux oubliettes, alors qu'on en avait bien besoin, avec des personnes qui ont voté contre et qui semblent aujourd'hui être en tête de pont pour gouverner la France. Merci.

**M. le Président** – Merci Mme Carrère.

M. Ré.

**M. Ré** – Très rapidement. Sans parler du barrage de l'Ousse mais de manière générale et pour répondre à Yannick Boubée, je suis peut-être d'un monde un peu moins ancien que le tien mais je partage ce que tu as dit sur les réseaux sociaux et sur la problématique qu'on peut avoir à distance. Il vaut mieux être dans une salle, parfois ça frictionne, ça castagne un

peu mais je trouve que ce n'est pas plus mal, en effet. Quand tu t'interroges à savoir pourquoi on en est là, j'ai la même question. J'ai beaucoup moins de bouteille que toi et surtout en politique, mais quand on réfléchit, on se dit qu'à un moment donné on peut être amené à mettre un bulletin dans une urne, faire élire des personnes qui ne partagent pas nos idées et quand on revient sur l'histoire des barrages, les avoir en opposant à un moment donné. C'est peut-être ça aussi qu'on n'a pas réussi. Et là on a une vraie complexité. Là on a une vraie complexité parce qu'on peut, une fois de plus, excusez-moi mais j'insiste, on peut une fois de plus être de gauche sans aller dans des choses outrancières, dans des choses dures et qui ne font pas avancer les territoires. Donc je me suis posé cette question-là et je parle, encore une fois, de manière générale, pourquoi on a pu en arriver là ? A un moment donné, les gens aussi peuvent se demander : « Mais qu'est-ce qu'ils font ? Qu'est-ce qu'ils trafiquent ? » « C'est quoi tous ces arrangements, à droite comme à gauche ». Je le dis en regardant des gens qui sont plutôt de l'autre côté de l'hémicycle. Mais c'est quoi cette affaire-là ? Jusqu'où on va ? Jusqu'où on va ? Et quand on parle de la motion, bien sûr je la voterai, mais on peut avoir des accords sur certaines choses, mais des désaccords profonds sur autre chose. Et quand on parle par exemple du prélèvement sur le Gave pour amener de l'eau sur l'Echez, vous avez raison, l'Echez est déficitaire et c'est sûrement là qu'il faudrait faire. Moi on aura les mêmes problèmes ! On aura les mêmes sujets avec les mêmes personnes ! Avec les mêmes personnes et en plus, avec les béarnais, parfois ils sont encore plus compliqués. C'est ça que je voulais exprimer. Peut-être que c'est sur ça, Yannick, qu'on s'est trompé et pas que les élus locaux, je parle de manière générale. En tant qu'élus locaux, on fait ce qu'on peut comme on peut malheureusement. Je crois que se positionner clairement avec des limites, ça peut peut-être redonner du sens.

**M. le Président** – Merci M. Ré.

Mme Beyrié.

**Mme Beyrié** – Merci Président. Sur le sujet de l'eau, Alain Rousset, lors de la réunion de lancement de la nouvelle marque de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, Rives & Eaux du sud-ouest, a salué les grands travaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout les grands travaux qui ont été faits après la libération en précisant l'importance de l'hydroélectricité en particulier. L'hydroélectricité, dans le mixte énergétique, en mettant en perspective ce que pouvait représenter le nucléaire qui ne pourrait arriver qu'aux horizons 2035 avec l'aide des États-Unis et du Japon, vous voyez vers quoi nous allons, il a insisté sur l'importance de cette énergie propre, de cette énergie renouvelable, de cette énergie mobilisable à tout moment. Et pourtant, pour rejoindre les paradoxes qui ont été évoqués aujourd'hui sur d'autres points comme les retenues, l'hydroélectricité en montagne est décriée. Chaque fois que nous envisageons une centrale hydroélectrique, nous nous heurtons à un certain nombre d'avis différents qui font que les projets aujourd'hui ne se font pas. L'hydroélectricité, qui a fait la richesse de nos vallées à un certain moment, aurait la possibilité, comme l'a dit le Président, de pouvoir être complétée, de venir renforcer notre force en matière d'énergie avec de nouvelles unités de production. Eh bien aujourd'hui il est difficile voire impossible d'implanter une centrale hydroélectrique. Je voulais souligner les paradoxes dans lesquels nous vivons dans cette société qui désorientent le citoyen et nous amènent à des résultats qui j'espère n'arriveront pas malgré les statistiques et ce que révèlent les sondages. Je vous remercie.

21 juin 2024

---

**M. le Président** – Merci Mme Beyrié. Nous allons terminer et je mets cette motion aux voix.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas

Je vous remercie.

Je clôture cette séance en vous précisant que se tient en suivant l'assemblée générale de l'association de la mutuelle des conseillers départementaux, sous la présidence de Bernard Verdier.

Je précise aux personnes de la presse qu'elles sont invitées au déjeuner. Si elles le souhaitent, elles seront les bienvenues. Merci.

Je déclare close notre troisième réunion de 2024 et je lève la séance.

*(la séance est levée à 12 heures 22)*

La secrétaire de séance

Le Président